



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 146 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–71	4
II. Ressources nécessaires		60
A. Vue d'ensemble		60
B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	72	61
C. Formation	73–74	62
D. Désarmement, démobilisation et réintégration	75–77	63
E. Service de détection des mines et de déminage	78–80	64
III. Analyse des variations	81–101	66
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	102	72
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans les résolutions 60/266 et 60/122 A et B de l'Assemblée générale, et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée		73
A. Assemblée générale		73
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		81
Annexe		
Organigrammes		82
Carte		85



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, dont le montant s'élève à 849 575 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 625 observateurs militaires, 8 722 soldats, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 123 fonctionnaires internationaux, 3 217 agents recrutés sur le plan national et 260 Volontaires des Nations Unies. En outre, les postes de 7 fonctionnaires internationaux et de 3 agents recrutés sur le plan national pour le Groupe de la déontologie et de la discipline seront financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion, et appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminées composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	231 665,0	317 489,3	267 763,8	(49 725,5)	(15,7)
Personnel civil	91 086,9	190 241,8	153 040,2	(37 201,6)	(19,6)
Dépenses opérationnelles	478 372,5	571 803,3	428 771,2	(143 032,1)	(25,0)
Montant brut	801 124,4	1 079 534,4	849 575,2	(229 959,2)	(21,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 968,4	20 255,7	18 050,4	(2 205,3)	(10,9)
Montant net	790 156,0	1 059 278,7	831 524,8	(227 753,9)	(21,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	801 124,4	1 079 534,4	849 575,2	(229 959,2)	(21,3)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Observateurs militaires ^a	Contingents ^a	Police des Nations Unies ^a	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes temp-raires ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	77	95	–	3	175
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	75	91	–	3	169
Composantes								
Processus de paix								
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	30	149	–	21	200
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	39	137	–	57	233
Sécurité								
Effectif approuvé 2006/07	750	9 250	–	6	199	–	–	10 205
Effectif proposé 2007/08	750	9 250	–	6	189	–	–	10 195
Gouvernance								
Effectif approuvé 2006/07	–	–	715	149	362	–	88	1 314
Effectif proposé 2007/08	–	–	715	145	345	–	80	1 285
Aide humanitaire, relèvement et réinsertion								
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	118	124	–	74	316
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	102	103	–	60	265
Appui								
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	752	2 413	10	45	3 220
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	756	2 352	10	60	3 178
Total								
Effectif approuvé 2006/07	750	9 250	715	1 132	3 342	10	231	15 430
Effectif proposé 2007/08	750	9 250	715	1 123	3 217	10	260	15 325
Variation nette	–	–	–	(9)	(125)	–	29	(105)

^a Effectif approuvé/proposé le plus élevé.

^b Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Comprend les postes temporaires prévus pour le Groupe de la déontologie et de la discipline (1 D-2, 3 P-4, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005. Ce mandat a été prorogé par le Conseil, le plus récemment dans sa résolution 1714 (2006) du 6 octobre 2006.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de réaliser la réconciliation nationale et d'arriver à une paix et une stabilité durables dans un Soudan prospère et uni, où les droits de l'homme sont respectés et la protection de tous les citoyens est assurée.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire 2007/08, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante – processus de paix, sécurité, gouvernance, aide humanitaire, relèvement et réinsertion, et appui – conformément aux principales tâches définies par le Secrétaire général au paragraphe 28 de son rapport publié sous la cote S/2005/57.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs et des ressources financières y compris les reclassements est analysée, composante par composante.
5. Les produits décrits dans le présent document budgétaire correspondent à la contribution que la MINUS apporte dans le cadre du système des Nations Unies au Soudan. Bon nombre de tâches prévues dans l'Accord de paix global et dans les protocoles y relatifs, et reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la création d'une opération d'appui au processus de paix au Soudan (S/2005/57 et Add.1), seront à terme exécutées au moyen des fonds extrabudgétaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui viendront compléter l'action de la Mission. Dans les domaines prioritaires de programmation qui revêtent une importance capitale à la fois pour le processus de paix et pour la réussite de l'ensemble du système des Nations Unies au Soudan, la Mission fournira des services cruciaux de direction, de coordination et de facilitation aux parties à l'Accord de paix global et aux organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, lesquels seront responsables de la mise en œuvre de ces activités cruciales en fonction de leurs domaines de compétence respectifs et des mandats qui leur auront été confiés par la communauté internationale. Cette répartition des tâches apparaît dans les plans de travail annuels et dans les documents d'appel de fonds des Nations Unies pour le Soudan.
6. En 2007/08, la Mission s'efforce de réaliser des gains d'efficacité en recourant davantage aux transports terrestres et fluviaux de préférence aux transports aériens. En outre, comme elle a commencé à le faire en 2006/07, elle continuera à appliquer des meilleures pratiques pour l'entretien du matériel informatique dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de maintenance préventive. Les économies que

ces changements doivent permettre de faire sont indiquées dans la composante Appui et au chapitre III.

Structure

7. La Mission est dotée d'une structure de zone unifiée et décentralisée comportant un quartier général de la Mission à Khartoum et un bureau à Djouba, dans le Sud-Soudan. Si la taille, la structure et le nombre des antennes peuvent changer en fonction de l'évolution de la situation, les bureaux qui relèvent directement du quartier général de la Mission à Khartoum sont les suivants : un bureau régional pour le Darfour à El Fasher, avec trois antennes à Nyala, El Geneina et Zalingei, et des bureaux régionaux à Kassala, Ed Damazin, Abyei et Kadugli. Relèvent directement du bureau de terrain de Djouba trois antennes, à Malakal, Wau et Rumbek, ainsi que de multiples bases d'opération d'équipes d'observateurs militaires. Le quartier général de la Mission à Khartoum est le principal interlocuteur du Gouvernement d'unité nationale et le bureau de Djouba est le principal interlocuteur du Gouvernement du Sud-Soudan, comme prévu dans l'Accord de paix global. Le bureau régional d'El Fasher fait office de centre de planification, de logistique et d'opérations pour l'ensemble du Darfour. Le Représentant spécial du Secrétaire général dirige la Mission et coordonne les activités des autres organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies au Soudan, selon une démarche unifiée et globale permettant de faire face aux défis du processus de paix, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la MINUS coordonne ses activités avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux.

8. Les effectifs et la structure proposés sont fondés sur le mandat de la Mission et sont dictés par un certain nombre de facteurs, dont la taille du pays et la collaboration et la coordination avec les interlocuteurs soudanais, conformément à l'Accord de paix global, ainsi que la nécessité de répartir les ressources entre les deux principales zones d'intervention de la Mission, à savoir le Darfour et Djouba. L'équipe de direction de la Mission, composée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint principal, du Représentant spécial adjoint et du commandant de la Force, est basée au quartier général de la MINUS à Khartoum. Les quatre membres de l'équipe de direction se relaient au bureau de terrain de Djouba, afin d'assurer la cohérence des politiques et de montrer que la Mission a une approche unifiée dans tout le pays. Le bureau de terrain de Djouba est doté de toutes les différentes fonctions organiques de la Mission et le personnel chargé de ces fonctions relève directement de son directeur. Cependant, dans un souci de cohérence et d'unité, les deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et les chefs de division et de section continuent à donner des orientations générales au bureau de Djouba et à ses composantes. Chaque directeur de bureau régional ou d'antenne est responsable de la supervision générale du personnel civil du bureau ou de l'antenne qu'il dirige. En outre, les membres du personnel de ces bureaux régionaux et antennes doivent rendre compte de leurs activités aux bureaux fonctionnels auxquels ils sont rattachés au quartier général de la Mission.

9. Les personnes ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Représentant spécial adjoint principal; le Représentant spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires; le commandant de la Force; le Directeur de l'administration; le porte-parole; le

conseiller principal pour les questions de sécurité; et l'administrateur général chargé des questions de déontologie (dont le poste est financé au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire). Les chefs du bureau de terrain et des bureaux régionaux font rapport au bureau du Représentant spécial, par l'intermédiaire du chef de cabinet.

10. Le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines fonctionnels ci-après : affaires civiles; affaires politiques; police des Nations Unies; état de droit; système judiciaire et services consultatifs de l'administration pénitentiaire; droits de l'homme; assistance électorale; et communication et information.

11. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dirigera les activités inscrites au programme dans les domaines fonctionnels ci-après : aide humanitaire; désarmement, démobilisation et réintégration; retour, relèvement et réintégration; coordination des activités de développement; protection; VIH/sida; et prise en compte des problèmes concernant les femmes.

12. Avec le retrait dans le sud du Soudan de tous les membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) qui se trouvaient dans l'est du pays, la MINUS a achevé sa tâche de surveillance et de vérification dans cette région qui lui avait été assignée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590. En conséquence, tous les postes des services organiques de la structure de Kassala/Port Soudan ont été supprimés et tous les Casques bleus ont été retirés en octobre 2006. Seule reste la capacité d'appui logistique de la Mission à Port Soudan, englobant les fonctions de contrôle des mouvements, de réception et d'inspection et de dédouanement. Ces fonctions quant à elles bénéficient d'un appui dans les domaines de la sécurité, de la gestion des installations, des transports, des services médicaux, des services généraux, et des transmissions et de l'informatique. Aucun nouveau poste n'est proposé à cette fin. En revanche, compte tenu du maintien des fonctions logistiques de base à Port Soudan, les postes actuellement déployés dans cette localité dans le cadre de la structure du bureau de Kassala y resteront et un petit nombre de postes précédemment basés à Kassala et appuyant les deux localités y seront transférés. La plate-forme logistique de Port Soudan continuera à être le principal port d'entrée du matériel et des fournitures arrivant par voie maritime et le principal centre pour les opérations de dédouanement, et servira de point de départ pour la base logistique d'El Obeid. À partir d'El Obeid, le matériel sera acheminé vers les divers secteurs de la Mission et les bases d'opération par voie terrestre, fluviale et aérienne. On trouvera dans l'analyse de chaque composante une ventilation détaillée des postes qu'il est proposé de supprimer ou de transférer suite à ces changements.

13. Conformément au mandat de la MINUS tel qu'il est énoncé au paragraphe 4 x) de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer 51 postes supplémentaires (9 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 39 postes de Volontaire des Nations Unies) pour renforcer le groupe de l'assistance électorale et en faire une division relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, en prévision du recensement national qui doit être organisé au cours de la période couverte par le budget pour l'exercice 2007/08 en vue des élections prévues pour 2008/09. On trouvera une ventilation détaillée des postes supplémentaires proposés dans la composante 1.

14. Le rôle capital qui incombe à la Mission en ce qui concerne le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration consiste à aider les parties à élaborer et mettre en œuvre le Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment en renforçant les capacités des Commissions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration tant du nord que du sud du Soudan. Il est prévu que d'ici à juin 2007, d'importants progrès auront été réalisés en ce qui concerne le renforcement des capacités de ces commissions, qui pourront alors prendre entièrement en main la mise en œuvre du programme pluriannuel de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En conséquence, le budget pour l'exercice 2007/08 prévoit une réduction des effectifs de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et l'on trouvera des détails à ce sujet dans la composante 4.

15. La Mission passe actuellement en revue la structure de ses bureaux régionaux et de leurs antennes dans le sud du Soudan à la lumière de l'évolution de la situation en ce qui concerne le processus de paix. Par ailleurs, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/42, par. 69), du fait même de la très grande superficie du pays, et de l'absence d'infrastructures de transport et de communications, les mécanismes d'appui de l'ONU sont à la limite de leurs capacités. En conséquence, certaines fonctions doivent être décentralisées de Khartoum vers les régions, ce qui se reflète dans les changements apportés aux tableaux d'effectifs à la composante Appui. Les incidences de l'examen actuel de la structure de la Mission et d'une décentralisation plus poussée des fonctions seront prises en compte dans le budget pour l'exercice 2008/09.

Direction exécutive et administration

16. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, la direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial qui est géré par un chef de cabinet (D-2). Ce bureau comprend le Bureau de la planification stratégique dont la création est proposée, le Bureau des affaires juridiques, le Centre commun d'analyse de la Mission et le Bureau du porte-parole. Les collaborateurs immédiats du Représentant spécial adjoint principal et du Représentant spécial adjoint sont également inclus dans la rubrique Direction exécutive et administration dans la mesure où les produits liés à leurs responsabilités se retrouvent dans plus d'une composante. Tous les bureaux relevant de cette rubrique sont responsables de la gestion tant du quartier général que des bureaux locaux.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	1	–	1	5	2	9	9	–	18
Effectif proposé 2007/08	1	–	1	5	2	9	9	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	6	8	10	5	29	59	–	88
Effectif proposé 2007/08	–	5	8	9	5	27	55	–	82
Variation nette	–	(1)	–	(1)	–	(2)	(4)	–	(6)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	1	6	9	15	7	38	68	–	106
Effectif proposé 2007/08	1	5	9	14	7	36	64	–	100
Variation nette	–	(1)	–	(1)	–	(2)	(4)	–	(6)
Bureau du Chef de cabinet									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	2	2	7	8	1	16
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	2	2	7	8	1	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	2	2	7	8	1	16
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	2	2	7	8	1	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la planification stratégique									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	2	–	2	4
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	–	–	2	–	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	2	–	2	4
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	–	–	2	–	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	3	1	1	5	3	–	8
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	1	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	3	1	1	5	3	–	8
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	1	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre commun d'analyse de la Mission									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	8	–	10	5	–	15
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	8	–	10	5	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	8	–	10	5	–	15
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	8	–	10	5	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du porte-parole									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	1	–	2	1	2	6	3	–	9
Effectif proposé 2007/08	1	–	2	1	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	1	–	2	1	2	6	3	–	9
Effectif proposé 2007/08	1	–	2	1	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général^c									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	1	1	1	1	1	5	3	–	8
Effectif proposé 2007/08	1	1	1	1	1	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	–	–	1	2	4	–	6
Effectif proposé 2007/08	–	1	–	–	1	2	4	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	1	2	1	1	2	7	7	–	14
Effectif proposé 2007/08	1	2	1	1	2	7	7	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2006/07	3	9	23	28	14	77	95	3	175
Effectif proposé 2007/08	3	8	23	27	14	75	91	3	169
Variation nette	–	(1)	–	(1)	–	(2)	(4)	–	(6)

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies, recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

^c En ce qui concerne le poste du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui exerce également les fonctions de coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 50 % seulement de son coût total ont été inscrits au budget.

Justification

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Bureau régional – Kassala : suppression de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

17. Ainsi qu'il est expliqué plus haut au paragraphe 12, avec la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer les postes du chef du bureau (D-1), d'un fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports (P-2), d'un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 1 : processus de paix

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Un Soudan démocratique et pacifique où le pouvoir et les richesses sont équitablement partagés entre les différentes régions et où la question du statut final du Sud-Soudan est réglée de manière pacifique	<p>1.1.1 Organisation du recensement national de la population par le Conseil pour le recensement conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale provisoire</p> <p>1.1.2 Mise en place dans tout le pays, au niveau des États, des sous-régions, des districts et des administrations locales, de bureaux d'inscription sur les listes électorales</p> <p>1.1.3 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission politique du cessez-le-feu pour assurer la supervision, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité</p> <p>1.1.4 Participation de toutes les parties aux réunions de la Commission du bilan et de l'évaluation pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global</p> <p>1.1.5 Conduite des activités de la Commission nationale du pétrole conformément aux dispositions de l'Accord de paix global</p>

Produits

- Consultations hebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le rôle de la MINUS avec tous les acteurs politiques (pouvoir exécutif et pouvoir législatif) du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan grâce à une participation systématique aux mécanismes d'examen et de coordination
- Consultations bihebdomadaires sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global au niveau des États et au niveau régional avec les gouverneurs et les responsables locaux, notamment les autorités traditionnelles
- Participation aux réunions mensuelles de la Commission du bilan et de l'évaluation en session plénière et de ses groupes de travail
- Participation aux réunions périodiques des mécanismes créés en application de l'Accord de paix global, en particulier la Commission politique du cessez-le-feu et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, et fourniture d'un appui en matière de secrétariat à ces mécanismes
- Réunions mensuelles avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants à Djouba, Wau, Malakal, Rumbek, Torit, Abyei, Kadugli, Damazine, Khartoum, Nyala, El Fasher, Zalingi et El Geneina, afin de promouvoir la participation de la société civile à l'Accord de paix global et à d'autres accords de paix au Soudan et d'assurer la médiation entre les partis en cas de divergences sur l'interprétation de l'Accord de paix global
- Consultations et coordination périodiques avec les organisations régionales, les États voisins, les donateurs et les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays voisins à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global

- Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et 4 réunions d'information du Conseil sur le Soudan
- Réunions hebdomadaires du Représentant spécial du Secrétaire général et des hauts responsables de la Mission avec les représentants des fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour assurer l'harmonisation des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies avec les priorités énoncées dans l'Accord de paix global, et réunions périodiques avec des représentants du corps diplomatique et de la communauté des donateurs pour examiner et améliorer l'efficacité des interventions de la communauté internationale au Soudan sur les plans politique et diplomatique
- Campagne multimédia de soutien à l'Accord de paix global, au processus politique démocratique, au recensement et aux élections, au dialogue national et à la réconciliation, notamment par les moyens suivants : émissions radiophoniques à Khartoum et Djouba (24 heures par jour, 7 jours sur 7) avec un réseau de correspondants dans 9 localités (notamment Wau, Malakal, Abyei, Kadugli, Damazin, El Geneina, El Fasher, Nyala et Rumbek) devant être diffusées dans tout le Sud-Soudan sur 18 stations de relais FM dans le Sud-Soudan, et 3 heures d'émissions par jour sur ondes courtes dans tout le Soudan; émissions radiophoniques 1 heure par semaine sur les élections et le recensement; points de presse hebdomadaires; bulletins mensuels (nord et sud); actualisation permanente d'un site Web en anglais et en arabe; produits vidéo à l'intention de la télévision nationale et internationale (une émission de 4 minutes par semaine); réunions mensuelles avec des personnalités soudanaises, et ouverture de 8 centres de promotion dans les zones urbaines
- Formation de 120 journalistes locaux aux techniques et pratiques de base du journalisme, en ce qui concerne l'information exacte, vérifiée et impartiale
- Conseils à la Commission électorale nationale sur la mise au point d'un plan opérationnel pour toutes les phases des élections présidentielles et générales, des élections tenues au niveau des États et des élections locales, et sur la mise en œuvre et l'application de stratégies et de programmes d'éducation civique à l'échelle du pays, concernant notamment la promotion des droits électoraux et civiques, le processus d'inscription sur les listes électorales et les opérations de vote
- Mise au point de modules de formation sur le processus d'inscription sur les listes électorales et les opérations de vote, et formation de tous les membres du secrétariat de la Commission responsables des opérations d'inscription sur les listes électorales
- Assistance aux bureaux locaux de la Commission électorale nationale pour la préparation, la planification et l'organisation des opérations d'inscription sur les listes électorales, notamment l'identification et la mise en place de bureaux d'inscription sur les listes électorales à tous les niveaux administratifs du Gouvernement dans les 26 États pour que toutes les personnes désireuses de participer aux élections puissent y avoir accès sans difficulté, mise au point de matériaux pour les opérations et formation du personnel de supervision sur le terrain ainsi que des personnes chargées de l'inscription des électeurs sur les listes électorales à la gestion de ce processus
- Conseils sur la préparation d'élections et de référendums futurs, notamment sur le recensement national de la population, dans le cadre de réunions mensuelles avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan et de réunions hebdomadaires avec les autres parties prenantes, notamment les donateurs, les partis politiques, la société civile, les observateurs, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'autres entités des Nations Unies
- Conseils à la Commission électorale nationale, dans le cadre de réunions hebdomadaires, sur la mise en place d'un cadre juridique et l'élaboration d'un concept d'opérations pour la tenue d'élections

- Organisation de 12 ateliers dans tout le Soudan (2 dans chacune des villes suivantes : Khartoum, Djouba, Malakal, Rumbek, Wau et Kadugli) sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 1325 (2002) du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, avec la participation d'agents de l'État et de représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'établissements universitaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Règlement pacifique des conflits dans les zones autres que le Sud-Soudan

1.2.1 Nomination de représentants des mouvements du Darfour aux institutions, notamment au niveau de l'administration locale et régionale, et intégration de ces mouvements aux mécanismes de sécurité locale

1.2.2 Les parties à l'Accord de paix sur l'est du Soudan respectent les mécanismes et le calendrier prévus par l'Accord

Produits

- Consultations quotidiennes avec l'Union africaine sur les initiatives de consolidation de la paix dans le Darfour et sur la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour
- Conseils quotidiens à des représentants de l'Union africaine au Darfour dans les domaines de la logistique, de la planification, du personnel et de la gestion
- Organisation de 12 ateliers avec des représentants de la société civile, les partis politiques, des agents de l'État et d'autres intervenants pour promouvoir la participation de la société civile au processus de réconciliation dans le Darfour et au Dialogue et à la consultation Darfour-Darfour
- Campagnes d'information sur la paix et la réconciliation au Darfour, notamment des programmes radiophoniques régionaux et des réunions d'information hebdomadaires à l'intention des médias à El Fasher
- 12 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Darfour
- Réunions avec les Coprésidents du Mécanisme de mise en œuvre conjoint (ou du mécanisme qui lui succédera) et le Gouvernement d'unité nationale sur la mise en œuvre de ses engagements relatifs au Darfour
- Consultations hebdomadaires avec les mouvements du Darfour sur la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de paix pour le Darfour
- Consultations bimensuelles avec les mouvements de l'Est et le Gouvernement d'unité nationale sur la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de paix pour l'est du Soudan
- Organisation de 4 ateliers avec des universités soudanaises dans les trois universités d'État du Darfour et l'Université de Khartoum pour faciliter l'analyse des conflits, la recherche sur le règlement des conflits et la réconciliation, le dialogue et les activités résultant d'un accord signé

Facteurs externes

Des intervenants internationaux et régionaux soutiennent la mise en œuvre de tous les accords signés et apportent aide politique et financière aux processus de mise en œuvre. Les parties à l'Accord de paix global demeurent disposées à coopérer avec les Nations Unies.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, processus de paix

	Personnel international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1	Service mobile				
Division de l'assistance électorale									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2007/08	–	1	4	3	–	8	5	39	52
Variation nette	–	1	3	2	–	6	3	39	48
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	2	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	1	2	–	3	–	–	3
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2007/08	–	1	5	5	–	11	5	39	55
Variation nette	–	1	4	4	–	9	3	39	51
Bureau de la communications et de l'information									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	5	3	7	16	45	5	66
Effectif proposé 2007/08	–	1	5	3	7	16	45	5	66
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	7	2	3	12	102	16	130
Effectif proposé 2007/08	–	–	7	2	3	12	87	13	112
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(15)	(3)	(18)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	12	5	10	28	147	21	196
Effectif proposé 2007/08	–	1	12	5	10	28	132	18	178
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(15)	(3)	(18)
Total									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	13	6	10	30	149	21	200
Effectif proposé 2007/08	–	2	17	10	10	39	137	57	233
Variation nette	–	1	4	4	–	9	(12)	36	33

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

*Justification***Division de l'assistance électorale**

Quartier général de la Mission : reclassement du poste d'observateur électorale hors classe (P-5) en poste de chef des observateurs électoraux (D-1); addition de 6 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de 39 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

18. Conformément au paragraphe 4 x) de la résolution 1590 du Conseil de sécurité, la Mission doit offrir aux parties à l'Accord de paix global des conseils sur la manière de préparer et de tenir les élections et référendums prévus par l'Accord, ainsi qu'une assistance technique en la matière, en collaboration avec d'autres intervenants de différents pays. Conformément à ce mandat et eu égard au paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2007/42), le budget de la Mission pour l'exercice 2007/08 comprend des ressources en personnel supplémentaire pour la Division de l'assistance électorale, qui est chargée de fournir un appui à la Commission électorale nationale du Soudan, servir de centre de liaison pour les affaires électorales et de mécanisme de coordination de l'assistance internationale au processus électoral.

19. Au cours de la phase initiale, il s'agira de fournir à la Commission électorale nationale des avis et une assistance technique sur la définition et la mise en place du cadre juridique pour le processus électoral et la mise au point d'un plan opérationnel, ce qui nécessitera des consultations périodiques avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement et les chefs des partis politiques. En outre, des contacts de haut niveau auront lieu avec d'autres intervenants clefs, notamment les donateurs, les chefs des organismes des Nations Unies et des missions diplomatiques. Pour diriger cette assistance et gérer la Division élargie de l'assistance électorale, il est proposé de reclasser à D-1 le poste d'observateur électorale hors classe (P-5) et de le transformer en poste de chef des observateurs électoraux. Le titulaire de ce poste sera chargé d'assurer la liaison avec l'équipe de direction de la Mission et les membres de la Commission électorale nationale et de leur fournir des conseils sur les questions de politique; d'assurer la coordination de toute l'assistance internationale au processus électoral; de veiller à ce que le processus soit conforme aux normes internationales et exécuté de manière rationnelle et économique; de fournir périodiquement des informations aux donateurs et aux principales parties prenantes sur le processus électoral; d'établir des rapports périodiques sur les activités électorales à l'intention du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, des chefs des diverses sections, des organismes des Nations Unies, des donateurs et de la communauté diplomatique, selon que de besoin, et de rester en étroite liaison avec les partenaires internationaux et nationaux. Le chef des observateurs électoraux bénéficiera du concours d'un chef des relations extérieures, pour lequel il est proposé de créer un poste P-5, qui appuiera le Bureau de la Commission électorale en fournissant des directives sur l'élaboration de politiques et de stratégies de liaison avec les principales parties prenantes, notamment les partis politiques, les médias, la société civile, les observateurs et le grand public, au cours du processus électoral.

20. Il est proposé de créer un poste P-4 pour un conseiller en matière de procédures et de formation qui sera chargé de mettre au point, diriger et exécuter des programmes de formation en cascade à l'intention de la Commission électorale

nationale soudanaise; de fournir un appui à l'élaboration de procédures; de mettre au point du matériel de formation approprié; de superviser les formateurs de la Division de l'assistance électorale; de fournir des conseils sur tous les aspects de la formation et du renforcement des capacités; de régler les problèmes et de répondre aux questions concernant la formation et d'assurer le transfert de compétences au personnel de la Commission électorale nationale soudanaise chargé es inscriptions sur les listes électorales en élaborant des modules de formation appropriés.

21. Il est proposé de créer un poste P-4 de conseiller en matière d'éducation civique qui sera chargé d'aider à gérer et à coordonner la planification, la mise en place et le développement de la section de l'éducation et de l'information de la Commission électorale nationale; d'aider à élaborer des stratégies et des plans d'éducation civique et d'éducation des électeurs à l'intention de la Commission électorale nationale; d'aider à mettre au point des matériaux d'éducation civique et d'éducation des électeurs, ainsi que des documents d'information à l'intention de la Commission électorale nationale; d'aider à établir des plans de distribution à l'intention de la section de l'information et de l'éducation de la Commission électorale nationale; d'aider à planifier et à organiser des ateliers d'éducation civique et d'éducation des électeurs à l'intention de groupes de la société civile; d'aider à superviser les activités d'éducation civique et d'éducation des électeurs menées par des groupes extérieurs à la Commission électorale nationale; et d'aider à passer en revue tous les messages et documents élaborés et distribués par la Commission électorale nationale pour s'assurer qu'ils sont conformes au cadre juridique et aux politiques et procédures de la Commission et répondent aux critères d'intégrité, d'impartialité et de neutralité de cette dernière.

22. Il est proposé de créer un poste P-4 pour un conseiller en matière de coordination sur le terrain, appuyé par six spécialistes de la coordination sur le terrain (pour lesquels il est proposé d'utiliser un poste P-3 existant et de créer 2 nouveaux postes P-3, et 3 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), qui sera chargé de renforcer les capacités de ses homologues à la Commission électorale nationale, et notamment de fournir des avis sur une présence appropriée de la Commission sur le terrain et le fonctionnement de ses bureaux locaux, notamment des installations de communication; de superviser et de coordonner les activités des conseillers électoraux de la MINUS sur le terrain; de faire rapport au chef des observateurs électoraux sur les principaux faits nouveaux et les questions qui se posent sur le terrain; de prendre toutes les mesures nécessaires aux besoins logistiques et autres afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de tous les bureaux électoraux et de toutes les opérations électorales de la MINUS sur le terrain, en étroite coordination avec les départements des opérations des services logistiques et de la Commission électorale nationale.

23. Les conseillers électoraux sur le terrain (pour lesquels il est proposé de créer 36 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international au quartier général de la Mission à Khartoum) seront chargés d'aider leurs homologues de la Commission électorale nationale à planifier, gérer et mettre en œuvre le plan opérationnel pour les élections; de renforcer les capacités de leurs homologues de la Commission électorale nationale en fournissant des avis, des directives et une assistance concernant les procédures et les pratiques optimales à appliquer pour les opérations électorales sur le terrain, notamment pour l'enregistrement des électeurs, mais sans se limiter à cet aspect; d'aider la Commission électorale nationale à recruter et à former du personnel pour les opérations électorales et de prendre des

mesures pour encourager le recours à des procédures appropriées de recrutement; d'aider leurs homologues de la Commission électorale nationale à veiller à ce que toutes les tâches opérationnelles, au niveau des États et au niveau régional, soient achevées en temps voulu, intégralement et conformément au plan opérationnel, au calendrier et aux règlements relatifs aux élections; et d'aider la Commission électorale nationale à élaborer un mécanisme efficace d'établissement de rapports internes.

24. En outre, il est proposé de créer trois postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Division élargie de l'assistance électorale.

***Bureau de Djouba : création de trois postes
de fonctionnaire recruté sur le plan international***

25. Il est proposé de créer pour le Groupe de l'assistance électorale au Bureau de Djouba un poste P-4 destiné à un responsable des opérations qui sera chargé de fournir des directives et des conseils à la Commission électorale nationale pour la mise en œuvre des activités électorales et d'enregistrement des électeurs; de superviser et de gérer les opérations et l'administration quotidienne du bureau de l'assistance électorale de Djouba; d'aider ses homologues électoraux locaux et d'assurer leur formation; d'établir des rapports périodiques à l'intention de la Division de l'assistance électorale à Khartoum et du chef du Bureau de Djouba, selon que de besoin, en ce qui concerne les faits nouveaux sur les plans électoral et politique dans la région, en étroite collaboration avec les spécialistes des questions politiques, des affaires civiles et des droits de l'homme. L'intéressé bénéficiera du concours d'un conseiller en matière d'éducation civique (P-3) et d'un spécialiste de la coordination sur le terrain (P-3).

Bureau de la communication et de l'information

***Bureau régional – Kassala : suppression de 15 postes
de fonctionnaire recruté sur le plan national et de 3 postes
de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international***

26. Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 12, suite à la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer les postes d'un spécialiste de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), d'un assistant à l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), de trois producteurs d'émissions radiophoniques (2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et 1 administrateur recruté sur le plan national), de cinq journalistes de la radio (agents des services généraux recruté sur le plan national), de trois présentateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), de deux traducteurs pour les émissions radiophoniques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'un technicien studio (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux chauffeurs (agents des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 2 : sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Respect par les parties des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité visés dans l'Accord de paix global du 9 janvier 2005

2.1.1 Absence de violations graves des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité

(2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0)

2.1.2 Les mécanismes de cessez-le-feu, qui comprennent la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, les Commissions militaires mixtes de zone et les équipes militaires mixtes, conformément aux dispositions du cessez-le-feu permanent et aux arrangements de sécurité tiennent 24 réunions au niveau des Commissions militaires mixtes de zone et 24 réunions au niveau de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu.

2.1.3 Les parties respectent les mécanismes établis par le Conseil de défense conjoint et continuent à respecter les chiffres convenus dans l'Accord de paix global en ce qui concerne le nombre de membres des unités mixtes intégrées (2005/06 : 39 000; 2006/07 : 39 000; 2007/08 : 39 000)

2.1.4 Les Forces armées soudanaises et la SPLA respectent un accord conclu dans le cadre du Conseil de défense conjoint, portant sur une doctrine militaire et un code de conduite communs pour les unités mixtes intégrées.

Produits

- Présidence des réunions bimensuelles de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu pour faciliter le respect du cessez-le-feu
- Présidence des réunions bimensuelles des Commissions militaires mixtes de zone dans six secteurs pour surveiller et vérifier les plaintes concernant des violations présumées, régler les différends, et faire rapport à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu
- Appui aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires des organisations non gouvernementales internationales et nationales dans tout le pays, sous la forme de prestation de services de sécurité, y compris, le cas échéant, de réunions d'information sur la sécurité et d'une aide à l'évacuation, pour l'ensemble des organismes de secours (en plus de l'appui fourni directement au personnel des Nations Unies)
- Réunions de liaison périodiques de l'équipe de direction de la MINUS avec les donateurs, consacrées à la mise en place par les forces armées soudanaises et la SPLA d'unités mixtes intégrées
- 219 600 jours/homme assurés par quatre unités de la Réserve de la Force de la taille d'une compagnie chacune pour protéger les activités du personnel des Nations Unies dans tout le Soudan (150 hommes par compagnie x 4 compagnies x 366 jours)

- 87 840 jours/homme assurés par six sections de la Réserve tactique pour empêcher les violations dans chacun des secteurs (40 hommes par section par secteur x 6 secteurs x 366 jours)
- 237 168 jours de patrouille motorisée/homme assurés par les observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier l'exécution des activités et le respect des engagements auxquels les parties ont souscrit au titre du cessez-le-feu permanent et des arrangements de sécurité, enquêter sur les violations et aider à accroître la confiance dans le cadre des équipes militaires mixtes (4 observateurs militaires par patrouille x 9 patrouilles par base d'équipes d'observateurs x 18 bases x 366 jours)
- 312 930 jours de patrouille motorisée et pédestre/homme pour surveiller et vérifier la position, les effectifs et les déplacements de toutes les parties afin d'assurer la sécurité des observateurs (15 hommes par patrouille x 3 patrouilles par compagnie x 19 compagnies x 366 jours)
- 10 560 heures de patrouille aérienne pour des missions de patrouille, de reconnaissance et d'investigation en rapport avec le cessez-le-feu (16 hélicoptères x 55 heures par hélicoptère et par mois x 12 mois)
- 23 424 jours de patrouille fluviale pour sécuriser et garder ouverts les axes de communication et escorter des péniches de transport (8 hommes par bateau x 8 bateaux x 366 jours)
- 168 360 jours/homme pour assurer la sécurité de postes de contrôle routier fixes ou mobiles (10 hommes par poste de contrôle x 2 postes de contrôle par compagnie x 23 compagnies x 366 jours)
- 723 216 jours/homme pour assurer la sécurisation des installations fixes et la protection des sites où se trouvent des équipes et du quartier général opérationnel (1 976 hommes x 366 jours)

Facteurs externes

Les pays fournissant des contingents continuent de fournir les moyens militaires nécessaires. Les parties continuent de coopérer avec la Mission pour faciliter l'application du concept des opérations.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, sécurité

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2006/07	750
Effectif proposé 2007/08	750
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2006/07	9 250
Effectif proposé 2007/08	9 250
Variation nette	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1						
Bureau du commandant de la Force										
Quartier général										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	–	–	2	3	4	–	–	7
Effectif proposé 2007/08	–	1	–	–	2	3	4	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	1	–	1	3	195	–	–	198
Effectif proposé 2007/08	–	1	1	–	1	3	185	–	–	188
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	–	(10)
Total personnel civil										
Effectif approuvé 2006/07	–	2	1	–	3	6	199	–	–	205
Effectif proposé 2007/08	–	2	1	–	3	6	189	–	–	195
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	–	(10)
Total général (I à III)										
Effectif approuvé 2006/07	–	2	1	–	3	6	199	–	–	10 205
Effectif proposé 2007/08	–	2	1	–	3	6	189	–	–	10 195
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(10)	–	–	(10)

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

Justification

Bureau du Commandant de la Force

Bureau régional – Kassala : suppression de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

27. Ainsi qu'il est expliqué plus haut au paragraphe 12, suite à la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer les postes de quatre assistants linguistiques, de quatre employés de bureau et de deux chauffeurs (tous agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 3 : gouvernance

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Mise en place, aux échelons du pays et du Sud-Soudan, d'une autorité gouvernementale qui administrera la population dans la ligne d'une gouvernance fondée sur la justice, la transparence, la volonté populaire et l'intégrité

3.1.1 Augmentation de la proportion de postes dans la fonction publique du pays qui sont occupés par des personnes originaires du Sud-Soudan (2005/06 : 15 %, 2006/07 : 20 %; 2007/08 : 25 %)

3.1.2 Adoption par le Gouvernement du Sud-Soudan d'une politique d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes

3.1.3 Application par le Gouvernement d'unité nationale de la loi sur l'organisation du travail humanitaire et bénévole, concernant l'enregistrement des organisations non gouvernementales

3.1.4 La Commission du Sud-Soudan pour la lutte contre la corruption fonctionne conformément à la Constitution du Sud-Soudan et des vérifications indépendantes ont lieu.

Produits

- Organisation de 6 ateliers avec des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile pour les sensibiliser davantage aux droits que leur confère l'Accord de paix global
 - Suivi du respect par le Gouvernement du Sud-Soudan des règles et procédures de la Commission de la fonction publique du Sud-Soudan, dans le cadre de réunions mensuelles
 - Organisation de 10 ateliers, soit un dans chaque État du Sud-Soudan, sur la gouvernance et les responsabilités de l'administration civile avec des représentants du Gouvernement du Sud-Soudan, des organisations de la société civile et des autorités traditionnelles afin de mieux faire connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques et d'encourager la participation des citoyens
 - Organisation de réunions mensuelles avec l'Assemblée nationale du Gouvernement d'unité nationale pour donner des avis sur les droits des citoyens prévus par la nouvelle Constitution nationale de transition
 - Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide à l'appui de la bonne gouvernance dans le Sud-Soudan
 - Avis donnés à l'occasion de réunions mensuelles avec le Gouvernement du Sud-Soudan et de 4 ateliers ciblés destinés aux décideurs et aux planificateurs, à Djouba, Malakal, Wau et Rumbek, consacrés à l'élaboration et à l'application de plans et d'activités visant à généraliser une perspective antisexiste dans tous les secteurs de l'administration civile, y compris la création dans chaque ministère d'un poste de coordonnateur pour les questions concernant les femmes
 - Organisation de 4 ateliers (2 à Khartoum et 2 à Djouba) sur la participation efficace et les règles et procédures des organes parlementaires pour renforcer les capacités des femmes parlementaires
-

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Instauration de l'état de droit au Soudan, notamment sous la forme d'une magistrature indépendante et d'une administration pénitentiaire professionnelle

3.2.1 Les commissions (Commission nationale de révision constitutionnelle avec son mandat révisé, Commission nationale des services judiciaires, Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale du pays et Commission électorale nationale) fonctionnent conformément à

l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition

3.2.2 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan de plans de développement stratégique pour les services pénitentiaires

3.2.3 Promulgation de lois, notamment sur la réforme de la loi nationale sur la sécurité et des services nationaux de sécurité, loi électorale, loi sur les partis politiques, loi sur la commission électorale, et amendements apportés à la loi sur l'ordre public, conformément à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale de transition

Produits

- Organisation de 9 réunions avec diverses commissions établies conformément à l'Accord global de paix et à la Constitution nationale de transition pour suivre l'appui fourni tant par le Gouvernement d'unité nationale que par le Gouvernement du Sud-Soudan
- Fourniture de résumés des pratiques optimales pertinentes, tant sur le fond que sur la procédure, à la Commission nationale des services judiciaires
- Organisation de 6 ateliers de formation distincts sur le contenu des nouvelles lois promulguées et les normes internationales relatives à l'indépendance du système judiciaire, à l'intention de 180 juges (30 juges par atelier) dans le Sud-Soudan et de 8 ateliers de formation à l'intention de 250 juges, universitaires et parties prenantes de la société civile dans le nord, conformément aux nouvelles lois qui sont en train d'être rédigées et promulguées
- Six consultations avec des parlementaires de tous les partis en ce qui concerne chacun des domaines de fond de la législation, tels que les élections, les partis politiques, la réforme du secteur de la sécurité et la justice transitionnelle
- Présentation des pratiques optimales aux niveaux régional et international dans chacun de ces domaines de fond – élections, réforme du secteur de la sécurité et justice transitionnelle – à l'occasion de 3 ateliers organisés dans le nord (y compris dans les États du Nil Bleu et du Kordofan du sud) et de 3 ateliers organisés dans le sud, à l'intention de 600 membres, notamment des membres de l'Assemblée nationale, du Conseil des États, des parlementaires de la région des États du Nil Bleu, du Kordofan du sud et du Sud-Soudan et de l'Assemblée régionale du Sud-Soudan
- Présentation d'une analyse et de rapports sur 8 lois existantes et leur conformité avec l'Accord de paix global et la Constitution nationale de transition au Gouvernement et au Parlement pour encourager un débat public sur les projets de loi
- Organisation de 5 ateliers dans le nord et de 5 ateliers dans le sud avec la société civile sur les questions ayant trait à la justice transitionnelle
- Avis donnés aux responsables des services pénitentiaires du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité nationale sur l'élaboration de plans de développement stratégique dans le cadre de réunions trimestrielles avec les comités de travail sur les prisons
- Élaboration de 2 plans-cadres de développement et de formation au niveau national à l'intention des cadres intermédiaires des prisons pour renforcer le professionnalisme des responsables des services pénitentiaires
- Dix-huit cours de brève durée dispensés sur place à des gardiens de prison en activité dans 10 prisons centrales et 8 prisons de district dans le Sud-Soudan et 6 ateliers de formation dans 6 grandes prisons dans des États du nord

- Organisation de 10 ateliers dans différentes localités du Soudan (2 dans chacune des villes ci-après : Djouba, Malakal, Wau et Kadugli et Khartoum) sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, axés sur la violence contre les femmes et le processus de retour, de relèvement et de réinsertion, à l'intention des décideurs et d'organisations de la société civile
- Publication d'un manuel sur les pratiques optimales en matière de gestion des ressources humaines, à l'appui de la réforme du système pénitentiaire dans le sud et le nord du Soudan

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès de la réconciliation nationale dans l'ensemble du Soudan	<p>3.3.1 Présentation à la nation, par le Gouvernement d'unité nationale, du Plan de réconciliation nationale (Protocole de Machacos)</p> <p>3.3.2 Révision des programmes scolaires nationaux par le Ministère de l'éducation, selon les recommandations faites par l'Assemblée nationale, afin d'y intégrer l'enseignement de la réconciliation nationale</p> <p>3.3.3 Promulgation par le Gouvernement d'unité nationale d'une loi portant création d'un conseil pour la mise en valeur et la promotion des langues nationales</p>
--	---

Produits

- Organisation tous les mois, dans 10 localités du Soudan, de réunions avec des organisations de la société civile, notamment des universités, des associations de défense des droits de l'homme, des groupes de consolidation de la paix, des associations de jeunes, des partis politiques et des associations religieuses, sur les moyens de favoriser la paix, le règlement des conflits et la réconciliation
- Organisation de 250 réunions dans tout le Soudan entre des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et des associations de jeunes et des organes gouvernementaux, pour faciliter le dialogue et la mise en œuvre des processus de paix, notamment le dialogue et la consultation Darfour-Darfour et l'accord de paix pour le Darfour
- Organisation de 25 ateliers dans tout le pays avec la participation d'organisations non gouvernementales, d'autorités traditionnelles et d'autres acteurs de la société civile pour identifier et organiser au niveau local des activités qui renforcent le processus de paix, le règlement des conflits et la réconciliation, grâce à des mécanismes traditionnels et autres
- Mise en œuvre de 33 projets à effet rapide pour promouvoir le processus de règlement des conflits et de réconciliation
- Organisation de points de presse hebdomadaires, de tables rondes mensuelles avec des journalistes et d'exposés destinés au grand public dans le Sud-Soudan, notamment sur le recensement et les élections, et distribution de 30 000 livrets sur l'Accord de paix global et d'exemplaires de ce dernier pour mieux faire comprendre la portée qu'il a et le rôle que la MINUS joue au Soudan
- Organisation de 2 ateliers, à Khartoum et à Djouba, avec les Ministères du bien-être social et du développement pour leur donner des conseils en matière d'intégration d'une démarche soucieuse de l'équité des sexes
- Organisation de réunions mensuelles dans chaque État pour conseiller les commissions sur les droits fonciers en place aux échelons du pays, du sud et des États au regard des questions relatives à l'utilisation de la terre et au régime foncier dans le cadre de l'Accord de paix global, et pour assurer un suivi
- Organisation de 5 ateliers, en collaboration avec le Gouvernement, à l'intention de groupes de jeunes pour les former en tant qu'agents de la paix, en mettant l'accent sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, et en particulier sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix à Djouba, Khartoum, Wau, Kadugli et Rumbek

- Sensibilisation aux concepts d'égalité des sexes et d'équité, notamment intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les organisations de la société civile, grâce à l'organisation de réunions trimestrielles et à la diffusion de documents de sensibilisation, notamment de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (15 000 exemplaires)
- Organisation chaque mois de groupes de travail dans tous les États, notamment avec la participation d'organisations de la société civile et de représentants des autorités traditionnelles et du Gouvernement, dans le but de mettre au point, au niveau des États, des programmes d'accompagnement de la société soudanaise dans sa transition de la guerre à une paix durable

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.4 Création des institutions de gouvernance nécessaires pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme au Soudan

3.4.1 Ratification par le Gouvernement d'unité nationale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

3.4.2 Promulgation de lois révisées conformes aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan (2006/07 : 0; 2007/08 : 5)

3.4.3 Promulgation d'une loi portant création de commissions indépendantes des droits de l'homme au niveau national et dans le Sud-Soudan

3.4.4 Augmentation du nombre total d'affaires de violations des droits de l'homme instruites par les autorités judiciaires soudanaises (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50; 2007/08 : 75)

Produits

- Surveillance des violations des droits de l'homme commises, notamment les sévices sexuels et la violence sexiste, au Darfour et ailleurs, et établissement de rapports pour les donateurs et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR), sur une base hebdomadaire
- Coprésidence des réunions mensuelles du sous-comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de porter les questions relatives aux droits de l'homme à l'attention du Gouvernement d'unité nationale
- Assistance apportée à la Commission indépendante des droits de l'homme sous la forme de 4 ateliers de formation destinés à faciliter l'élaboration des plans d'action de la Commission et à renforcer sa capacité à les mettre en œuvre
- Organisation de 2 programmes de formation à l'intention des membres et du personnel de la Commission indépendante des droits de l'homme, portant sur l'examen des plaintes relatives à des violations des droits de l'homme
- Assistance au Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour les aider à harmoniser les lois nationales concernant les droits de l'homme et les normes internationales en la matière, grâce à la présentation de 4 notes de synthèse comportant des observations sur les lois à modifier
- Avis au Conseil consultatif national pour les droits de l'homme et aux membres désignés de la Commission des droits de l'homme au Sud-Soudan sur les projets de lois relatifs à la mise en place des commissions des droits

de l'homme au niveau national et dans le Sud-Soudan, et organisation de 4 réunions consultatives avec des parlementaires, des agents du gouvernement et des membres de la société civile sur les projets de lois

- Élaboration d'un manuel de formation en matière des droits de l'homme à l'intention de la police nationale soudanaise et de la police du Sud-Soudan dans le cadre de la planification de la formation de la police des Nations Unies, et organisation de 6 ateliers pour leur personnel
- Organisation de 6 ateliers pour les organisations de la société civile, afin de leur faire mieux comprendre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et pour les aider à élaborer des plans de campagne pour les faire ratifier
- Organisation de 4 ateliers pour le Gouvernement d'unité nationale et la société civile soudanaise, consacrés aux règles à suivre en matière de présentation de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Publication et diffusion auprès des fonctionnaires soudanais, des membres du système judiciaire et des organisations de la société civile, de publications (5 000 manuels et affiches) consacrées aux questions relatives aux droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.5 Restructuration de la nouvelle police du Gouvernement du Sud-Soudan issue de la SPLA et de la police existante du Gouvernement d'unité nationale en des services respectueux des normes internationalement acceptables et pratiquant une police démocratique

3.5.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un document-cadre sur l'organisation de la police, décrivant les structures de la police, ses modalités de commandement et de contrôle, la délégation de pouvoir et la mise d'éléments d'appui à la disposition de la police

3.5.2 Augmentation du nombre total de centres modèles de formation de la police (2006/07 : 0; 2007/08 : 3)

3.5.3 Augmentation du nombre total de commissariats de police modèles (2006/07 : 1; 2007/08 : 5)

3.5.4 Recrutement de 8 000 agents de police dans le Service de police du Sud-Soudan (2006/07 : 5 400; 2007/08 : 8 000)

Produits

- Rencontres mensuelles avec les responsables de la police du Gouvernement du Sud-Soudan et du Gouvernement d'unité nationale pour mettre au point un dispositif de coordination
- Réunions mensuelles avec les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, les donateurs, le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, représentés par les responsables de leurs forces de police, pour formuler la politique générale unifiée qui guidera la création et la formation des services de police et en surveiller l'application
- Avis donnés au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan sur le fonctionnement d'un service de police respectueux des normes internationalement acceptables en matière de police, grâce à des réunions mensuelles avec les responsables de leurs forces de police, à des propositions écrites sur des questions comme le document-cadre sur l'organisation de la police, à des programmes de formation et à des interactions quotidiennes
- Organisation de 119 cours, à savoir 3 cours destinés aux cadres dirigeants (commandement et contrôle), 6 cours de formation de formateurs, 18 cours sur les enquêtes criminelles, 18 cours sur la protection des femmes et des enfants, 18 cours sur la police de proximité, 14 cours sur les droits de l'homme et l'état de droit,

6 cours de formation aux techniques antiémeutes et à la protection des personnalités, 6 cours de formation de base, 24 ateliers à l'intention des cadres dirigeants de la police (pour mettre au point une politique de formation nationale et sensibiliser les cadres supérieurs à des questions clefs comme la police démocratique, les droits de l'homme et l'état de droit), 6 cours de recyclage à l'intention d'officiers subalternes, l'objectif étant de former au total 3 047 agents de police du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan

- Réunions d'évaluation hebdomadaires avec des représentants de la société civile, notamment des autorités locales, coutumières et religieuses, pour évaluer leurs attentes et leurs besoins en matière de police, surveiller le fonctionnement de la police, évaluer sa conformité aux normes internationalement acceptables et identifier les domaines dans lesquels les bailleurs de fonds pourraient lui apporter une aide
- Consultations et coordination avec des donateurs bilatéraux par le biais de réunions bimensuelles en vue d'élaborer et d'exécuter des projets de renforcement des capacités et de formation professionnelle de la police
- Organisation de 36 600 jours-homme de patrouille avec des agents de la police du Sud-Soudan (2 membres de la police des Nations Unies par patrouille x 2 patrouilles par jour x 25 bases d'opération des équipes x 366 jours), comprenant la supervision des opérations de la police locale conformément à des normes acceptées sur le plan international, et fourniture d'une formation en cours d'emploi sur la façon de mener les patrouilles
- Avis sur les opérations de police et les enquêtes, au moyen d'interactions quotidiennes avec la police du Sud-Soudan dans 25 bases d'opération et au quartier général
- Avis, au moyen d'interactions quotidiennes avec le Service de police du Sud-Soudan, sur l'élaboration de politiques pour l'enregistrement, la vérification des antécédents, la sélection et la certification de 8 000 nouveaux agents de police, conformément aux normes internationales
- Participation à des réunions bihebdomadaires du Comité de développement de la police pour permettre la coordination des activités des parties prenantes et des parties intéressées œuvrant au développement du Service de police du Sud-Soudan
- Organisation de programmes de sensibilisation du public dans les 34 secteurs d'opération en ce qui concerne les projets communautaires et les campagnes de recrutement de membres de groupes minoritaires
- Fourniture d'avis dans le cadre de réunions mensuelles avec la Police du Sud-Soudan sur les changements à apporter au Code de conduite, conformément aux normes acceptées au niveau international
- Avis au Service de police du Sud-Soudan sur la mise en place d'un modèle de police de proximité dans 10 localités du Sud-Soudan, grâce à la formation de 10 comités de relations avec les collectivités faisant intervenir toutes les parties prenantes de la collectivité
- Avis au Service de police du Sud-Soudan sur la mise en œuvre d'un programme modèle de formation sur le terrain dans 10 localités du Sud-Soudan
- Avis à la Police nationale soudanaise et au service de police du Gouvernement du Sud-Soudan sur la préparation et la mise en œuvre du plan de sécurité pour les référendums et les élections, dans le cadre de réunions mensuelles

Facteurs externes

Les pays qui fournissent des policiers veillent à ce que leurs policiers soient compétents. Les donateurs apportent les moyens financiers et techniques nécessaires pour renforcer les capacités de la police. Le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les forces de police soudanaises coopèrent avec la police des Nations Unies.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, gouvernance

Catégorie										Total
I. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2006/07										715
Effectif proposé 2007/08										715
Variation nette										–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
II. Personnel civil										
Division des affaires civiles										
Quartier général										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	–	1	4	9	4	17	
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	–	1	4	9	4	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux locaux										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	17	12	–	30	53	45	128	
Effectif proposé 2007/08	–	1	16	11	–	28	48	41	117	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(5)	(4)	(11)	
Total partiel										
Effectif approuvé 2006/07	–	2	19	12	1	34	62	49	145	
Effectif proposé 2007/08	–	2	18	11	1	32	57	45	134	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(5)	(4)	(11)	
Division des affaires politiques										
Quartier général										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	6	4	1	12	5	–	17	
Effectif proposé 2007/08	–	1	6	4	1	12	5	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureaux locaux										
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Effectif approuvé 2006/07	–	1	6	4	1	12	5	–	17	
Effectif proposé 2007/08	–	1	6	4	1	12	5	–	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile				
Chef de la police									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	1	1	5	18	–	23
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	1	1	5	18	–	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	2	146	–	148
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	–	–	2	141	–	143
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	4	1	1	7	164	–	171
Effectif proposé 2007/08	–	1	4	1	1	7	159	–	166
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	4	3	1	9	13	–	22
Effectif proposé 2007/08	–	1	4	3	1	9	13	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	4	6	–	10	11	2	23
Effectif proposé 2007/08	–	–	4	6	–	10	11	2	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	8	9	1	19	24	2	45
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	9	1	19	24	2	45
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	5	5	1	12	9	–	21
Effectif proposé 2007/08	–	1	5	5	1	12	9	–	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile				
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	17	39	1	57	88	30	175
Effectif proposé 2007/08	–	–	16	38	1	55	81	27	163
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(7)	(3)	(12)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	22	44	2	69	97	30	196
Effectif proposé 2007/08	–	1	21	43	2	67	90	27	184
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(7)	(3)	(12)
Groupe consultatif sur l'égalité des sexes									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	1	3	3	2	8
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	1	3	3	2	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	3	–	5	7	5	17
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	3	–	5	7	4	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	3	4	1	8	10	7	25
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	4	1	8	10	6	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2006/07	–	6	62	74	7	149	362	88	599
Effectif proposé 2007/08	–	6	60	72	7	145	345	80	570
Variation nette	–	–	(2)	(2)	–	(4)	(17)	(8)	(29)
Total général (I et II)									
Effectif approuvé 2006/07	–	6	62	74	7	149	362	88	1 314
Effectif proposé 2007/08	–	6	60	72	7	145	345	80	1 285
Variation nette	–	–	(2)	(2)	–	(4)	(17)	(8)	(29)

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans tant international que national.

Justification

Bureau régional – Kassala : suppression de 4 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 17 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national

28. Ainsi qu'il est expliqué plus haut au paragraphe 12, il est proposé, suite à la fermeture du Bureau régional de Kassala, de supprimer un certain nombre de postes ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Division des affaires civiles : huit spécialistes des affaires civiles (1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 3 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national);

b) Chef de la police : quatre assistants linguistiques et 1 employé de bureau (tous agents des services généraux recrutés sur le plan national);

c) Section des droits de l'homme : sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3, 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un employé de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national);

d) Groupe consultatif sur l'égalité des sexes : un spécialiste des questions d'égalité des sexes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national).

Composante 4 : assistance humanitaire, relèvement et réintégration

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Atténuation des répercussions du conflit et de la sécheresse sur les civils soudanais et satisfaction de leurs besoins essentiels

4.1.1 Fourniture d'une aide humanitaire à 100 % des personnes déplacées et des réfugiés enregistrés faisant l'objet d'un suivi et retournant spontanément au Sud-Soudan, dans les États du Kordofan et du Nil Bleu et dans la zone d'Abyei (2005/06 : 100 %; 2006/07 : 100 %; 2007/08 : 100 %)

4.1.2 2,5 millions de personnes touchées par le conflit et la sécheresse au Darfour ont accès aux secours indispensables à leur survie.

4.1.3 Aide à la réintégration des rapatriés fournie à 70 % des communautés d'accueil recevant un grand nombre de rapatriés au Sud-Soudan, dans le Kordofan méridional, dans la zone d'Abyei et dans le sud de l'État du Nil Bleu (2004/05 : 0 %; 2005/06 : 50 %; 2006/07 : 100 %; 2007/08 : 70 %)

4.1.4 Retour de 25 % de la population déplacée du Darfour, estimée à 1,8 million de personnes, 180 jours au plus tard après le rétablissement garanti de la sécurité et de l'aide dans les zones de retour

Produits

- Liaison hebdomadaire avec les autorités (aux niveaux ministériel et opérationnel) dans tout le pays et entretiens quotidiens avec l'Union africaine afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès à cette aide et de promouvoir le respect des principes humanitaires
- Coordination hebdomadaire de l'aide humanitaire avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, notamment établissement de plans d'action humanitaire communs pour l'équipe de pays et les partenaires
- Réunions de coordination hebdomadaires avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que des organisations non gouvernementales, afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines menées dans le cadre d'un programme complet mis en œuvre par le Service de la lutte antimines de l'ONU et des activités antimines menées au Soudan à l'appui de l'Accord de paix global
- Mobilisation de 700 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour financer des activités de secours et de coordination des donateurs à cette fin, notamment en leur fournissant des informations, en les associant aux réunions de coordination, en assurant le suivi financier de leurs contributions (pour que les parties prenantes nationales et internationales puissent connaître à tout moment le montant des fonds disponibles) et en organisant des conférences de donateurs
- Coordination quotidienne de l'application du dispositif civilo-militaire entre les organismes humanitaires, la MINUS et l'Union africaine
- Coordination quotidienne de la campagne d'information destinée à environ un million de rapatriés au Sud-Soudan et au Darfour et ayant pour objectif de leur permettre de rentrer dans leur région d'origine en toute connaissance de cause, notamment une heure de diffusion radiophonique par jour, distribution de prospectus, articles de presse et site Web

- En cas de besoin, fourniture d'une escorte pour assurer la sécurité des convois humanitaires
- Coordination quotidienne de l'aide internationale au rapatriement librement consenti et à la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées au Sud-Soudan et dans les trois zones (Nil Bleu, Abyei et Kordofan méridional), en collaboration avec les organismes de l'ONU et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec elle et avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan, grâce à la surveillance du respect d'une politique de rapatriement concertée
- Suivi de l'exécution d'un plan opérationnel de rapatriement commun à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour le Sud-Soudan et les trois zones, conformément aux indicateurs définis, et réalisation d'enquêtes et d'évaluations pour vérifier l'aide reçue par les rapatriés
- Élaboration, mise à jour périodique en fonction des enseignements tirés de l'expérience et suivi d'un plan de rapatriement et de relèvement commun à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales ayant pour objet d'aider les personnes déplacées et les réfugiés à rentrer chez eux au Darfour dans un environnement protégé et d'apporter un appui aux retours librement consentis, si les circonstances le permettent
- Mise en œuvre de 57 projets à effet rapide à l'appui du processus de paix, notamment projets humanitaires et réparation d'infrastructures communautaires de base

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des membres des forces et des groupes armés, en tenant compte notamment des besoins particuliers des femmes et des enfants associés à ces groupes, et contrôle et destruction des armes

4.2.1 Adoption par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan d'un programme global pour la deuxième phase de désarmement, démobilisation et réintégration à la suite de la réduction des forces armées des parties

4.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés, notamment parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) (2004/05 : 0; 2005/06 : 688 (aucun adulte, 688 enfants, aucun membre de groupes spéciaux); 2006/07 : 112 500 (85 000 adultes, 17 000 enfants, 10 500 membres de groupes spéciaux); 2007/08 : 45 000 adultes)

4.2.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants participant à la réintégration, notamment parmi les adultes, les enfants et les membres de groupes spéciaux (femmes et handicapés) (2004/05 : 0; 2005/06 : 688 (aucun adulte, 688 enfants, aucun membre de groupes spéciaux); 2006/07 : 45 000 (22 500 adultes, 17 000 enfants, 5 500 membres de groupes spéciaux); 2007/08 : 12 000 adultes)

Produits

- Conseils sur les politiques et les opérations offerts dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan et du Sud-Soudan, en collaboration avec les organismes partenaires (notamment la Banque mondiale), concernant la mise en œuvre de programmes nationaux, en particulier les critères de participation et préinscription au processus de désarmement, démobilisation et réintégration; l'élaboration et la mise en place de systèmes de gestion de l'information à

l'appui du processus; les programmes de sensibilisation et d'orientation pour les ex-combattants; les questions relatives au cantonnement; et l'établissement de budgets à l'appui des activités de réintégration

- Quatre réunions avec le Comité directeur responsable du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration afin de coordonner l'application du programme relatif à ces activités, en particulier dans ses rapports avec la protection, les droits de l'homme et le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés
- Désarmement, démobilisation et réinsertion de soldats acceptant librement d'être démobilisés (dont le nombre pourrait atteindre 45 000), moyennant notamment la prestation de services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique, et appui à la réinsertion de ces personnes dans leur communauté d'origine
- Organisation de réunions trimestrielles dans le Sud-Soudan et le Nord-Soudan avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin d'examiner l'avancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de mobiliser un appui international en faveur des éléments du programme national qui restent à accomplir
- Organisation de stages de remise à niveau pour 30 agents de changement (de la SPLA et des organisations non gouvernementales locales) formés précédemment par la MINUS à l'appui de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan, afin de favoriser l'intégration des questions relatives au VIH/sida dans le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.3 Relèvement et restauration équitables des communautés dans tout le Soudan

4.3.1 Portefeuille du Fonds d'affectation multidonateurs (au niveau national et à celui du Sud-Soudan) reflétant une répartition globale des dépenses selon laquelle deux tiers des ressources proviennent du Gouvernement et un tiers provient des donateurs, comme convenu dans le cadre de la Mission d'évaluation conjointe (2005/06 : 60% Gouvernement, 40 % fonds d'affectation multidonateurs; 2006/07: 60 % Gouvernement, 40 % fonds d'affectation multidonateurs; 2007/08 : 66 % Gouvernement, 33 % fonds d'affectation multidonateurs)

4.3.2 Réalisation des objectifs globaux définis dans le volume 2 du rapport de la Mission d'évaluation conjointe

4.3.3 Réalisation des objectifs fixés pour 2007 en ce qui concerne le transfert régulier aux budgets des États de ressources des budgets centraux du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan

Produits

- Appui à la coordination des mesures prises par les donateurs, notamment à la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour financer le relèvement et le développement du pays; fourniture d'informations sur les besoins en matière de relèvement et de reconstruction; organisation de conférences de donateurs et participation des donateurs aux réunions de coordination (notamment celles organisées par le Consortium pour le Soudan); et suivi financier de celles de leurs contributions destinées aux organismes s'occupant du relèvement et de la reconstruction et au Gouvernement du Sud-Soudan

- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, établissement du plan de travail annuel de l'Organisation des Nations Unies pour le Soudan, notamment le suivi de son application, compte tenu des objectifs de relèvement et de développement; et révision de ses dispositions en fonction des nouvelles évaluations des besoins ou d'exigences liées à l'application de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Darfour
- Formulation d'orientations générales en matière de relèvement et de développement destinées au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux donateurs, aux autres acteurs du développement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales
- Formulation de directives stratégiques et d'orientations générales destinées à toutes les parties prenantes, dans le cadre de réunions du Comité de contrôle du Fonds d'affectation multidonateurs et de réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de veiller à la cohérence entre le plan de travail de l'Organisation des Nations Unies pour 2007 et les activités de la Mission d'évaluation conjointe

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Les civils soudanais n'ont plus peur d'être attaqués ou victimes d'exactions et les personnes déplacées peuvent rentrer chez elles et y vivre dans un environnement protégé et respectueux des droits de l'homme

4.4.1 Signalement de toutes les violations graves de droits civils, notamment les violences sexuelles et sexistes, et suivi des affaires concernées par des commissions établies au niveau des États par le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan

4.4.2 Réduction du nombre total de cas signalés d'enrôlement forcé ou volontaire d'enfants dans les forces armées (2006/07 : 960; 2007/08 : 420)

4.4.3 Identification, démobilisation et réintégration dans la vie civile de tous les enfants associés aux anciennes parties au conflit

Produits

- Participation aux groupes de travail interorganisations sur la protection de l'enfance au niveau des États et du pays qui se réunissent au moins une fois par mois, afin de rendre compte systématiquement de toutes les situations où des civils sont confrontés à des violences liées au conflit et à l'instabilité permanente; et contrôle des situations identifiées grâce à un suivi individuel, à des interventions interorganisations ou à la sensibilisation des autorités compétentes
- Échange d'informations sur les problèmes de protection, par le biais de contacts réguliers avec l'Union africaine dans les États du Darfour et à Khartoum, afin de favoriser la coordination de l'action menée par la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies
- Protection, par les forces de maintien de la paix, des civils immédiatement menacés de violences physiques
- Recensement, investigation et analyse des affaires d'enlèvement ou de trafic de civils et participation au règlement de ces affaires en servant au mieux les intérêts des victimes, grâce à la sensibilisation des autorités et du réseau d'organisations d'action sociale et à la coopération avec celles-ci, et par le biais de démarches auprès des institutions judiciaires et de sécurité, notamment celles créées par l'Accord de paix global
- Fourniture aux institutions de contrôle du cessez-le-feu, notamment la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et la Commission militaire mixte de zone, de rapports fondés sur des observations factuelles concernant la protection des civils

- Organisation, en collaboration avec les organismes humanitaires, de 50 ateliers et autres activités de formation à l'intention des autorités du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan dans les trois États du Darfour et au Sud-Soudan, afin de les inciter à s'acquitter pleinement de la responsabilité qui leur incombe au premier chef en ce qui concerne la nécessité de protéger les enfants contre l'enrôlement et d'autres violations graves
- Établissement de rapports hebdomadaires, mensuels et spéciaux sur les conditions de sécurité et les principaux problèmes de protection au Darfour et au Sud-Soudan, à l'intention des institutions gouvernementales et judiciaires, et suivi des actions connexes
- Recensement, vérification et renvoi devant les autorités compétentes des cas d'enfants associés aux groupes armés et dont il faut faciliter le regroupement familial ou la réintégration, ainsi que des cas d'enrôlement d'enfants et d'enfants victimes de sévices, agressés ou tués dans le contexte du conflit armé
- Organisation de 60 enquêtes ou évaluations sur le terrain concernant des violations graves des droits de l'enfant et des exactions commises contre les civils dans les zones du pays touchées par le conflit et coordination, par l'intermédiaire des groupes de travail interorganisations sur la protection, des interventions auprès des autorités visant à promouvoir la responsabilisation des autorités concernées et la prise de mesures préventives et correctives
- Surveillance des mécanismes de protection des enfants dans les conflits armés et de protection des civils et présentation de rapports sur la question au Conseil de sécurité et aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies en général, conformément aux résolutions du Conseil, notamment la résolution 1612 (2005), et aux résolutions exigeant la présentation au Secrétaire général de rapports périodiques sur la crise au Darfour et le Soudan

Facteurs externes

Les donateurs fourniront des ressources extrabudgétaires d'un montant pouvant aller jusqu'à 700 millions de dollars en 2007. La sécurité des rapatriés sera garantie par les parties au conflit au Darfour.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, assistance humanitaire, relèvement et réintégration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile		Volontaires des Nations Unies ^b		
Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	3	3	–	6	4	–	10
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	3	–	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	3	13	–	16	11	4	31
Effectif proposé 2007/08	–	–	3	12	–	15	11	3	29
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	(2)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	6	16	–	22	15	4	41
Effectif proposé 2007/08	–	–	6	15	–	21	15	3	39
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	(2)
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	4	1	8	9	1	18
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	3	1	7	8	1	16
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	7	25	–	32	40	32	104
Effectif proposé 2007/08	–	–	4	16	–	20	23	22	65
Variation nette	–	–	(3)	(9)	–	(12)	(17)	(10)	(39)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	9	29	1	40	49	33	122
Effectif proposé 2007/08	–	1	6	19	1	27	31	23	81
Variation nette	–	–	(3)	(10)	–	(13)	(18)	(10)	(41)
Section du retour, du relèvement et de la réintégration									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	1	4	1	7	6	4	17
Effectif proposé 2007/08	–	1	1	4	1	7	6	4	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	5	12	–	17	25	20	62
Effectif proposé 2007/08	–	–	5	11	–	16	23	18	57
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(2)	(5)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	6	16	1	24	31	24	79
Effectif proposé 2007/08	–	1	6	15	1	23	29	22	74
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(2)	(5)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Groupe de la coordination de l'aide au développement									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	4	8	1	14	9	4	27
Effectif proposé 2007/08	–	1	4	8	1	14	9	4	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	5	11	–	16	17	9	42
Effectif proposé 2007/08	–	–	5	10	–	15	16	8	39
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(1)	(3)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	9	19	1	30	26	13	69
Effectif proposé 2007/08	–	1	9	18	1	29	25	12	66
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(1)	(3)
Total									
Effectif approuvé 2006/07	–	3	31	81	3	118	124	74	316
Effectif proposé 2007/08	–	3	28	68	3	102	103	60	265
Variation nette	–	–	(3)	(13)	–	(16)	(21)	(14)	(51)

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies recrutés sur les plans tant international que national.

*Justification***Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire**

Bureau régional de Kassala : suppression d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

29. Comme expliqué plus haut au paragraphe 12, en raison de la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer deux postes d'attaché de liaison pour les affaires humanitaires (1 P-2 et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Divers bureaux : suppression de 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 18 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, de 7 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national

30. Comme expliqué plus haut au paragraphe 14, en raison de la réduction de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, il est proposé de supprimer 9 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 12 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, 5 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national, comme suit :

a) Quartier général de la Mission (Khartoum) : un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) et un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national);

b) Bureau de Djouba : trois spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-4 et 1 P-3);

c) Antenne de Malakal : un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) et deux assistants (programmes) (agents des services généraux recrutés sur le plan national);

d) Antenne de Wau : deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national);

e) Antenne de Rumbek : trois spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un spécialiste adjoint du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-2) et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national);

f) Bureau régional de Kadugli : trois spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un spécialiste adjoint du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-2)

et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national);

g) Bureau régional d'Ed Damazin : un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national);

h) Bureau régional d'Abyei : deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), un spécialiste adjoint du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-2) et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

31. En outre, comme expliqué plus haut au paragraphe 12, en raison de la fermeture du bureau régional de Kassala, il est également proposé de supprimer neuf postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), deux postes de spécialiste adjoint du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-2) et trois postes d'assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section du retour, du relèvement et de la réintégration et Section de la protection

Bureau régional de Kassala : suppression de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national

32. Comme expliqué plus haut au paragraphe 12, en raison de la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer les postes suivants de la Section du retour, du relèvement et de la réintégration et de la Section de la protection :

a) Section du retour, du relèvement et de la réintégration : quatre spécialistes des opérations de retour, de relèvement et de réintégration (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national) et un assistant (programmes) (agent des services généraux recruté sur le plan national);

b) Section de la protection : deux fonctionnaires chargés de la protection (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un spécialiste de la protection de l'enfance (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Composantes 5 : appui

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la mission d'un appui effectif et efficace sur les plans logistiques et administratifs et en matière de sécurité

5.1.1 Augmenter la proportion de fret transporté par surface par rapport au transport par voie aérienne pour la porter de 10 % du volume total du fret transporté par ce mode en 2005/06 à 25 % en 2006/07 et à 35 % en 2007/08

5.1.2 Augmenter le nombre de sites de la zone de la Mission où celle-ci assure elle-même le service des aéronefs (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 :4)

5.1.3 Augmenter le taux d'entretien préventif du matériel informatique (2005/06 : 10 %; 2006/07 : 25 %; 2007/08 : 50 %)

5.1.4 Augmenter le nombre du personnel civil habitant des structures permanentes dans des camps d'hébergement mis à disposition par l'Organisation des Nations Unies dans des sites de quartiers généraux de secteur

Amélioration des services

- Examen des besoins de la Mission en matière de transport, y compris mise en œuvre d'une stratégie de transport intégré
- Introduction de méthodes améliorées d'entretien du matériel informatique par l'adoption de procédés d'entretien préventif
- Examen des besoins de la Mission en matière de service des aéronefs, notamment élaboration d'une stratégie à long terme tendant à substituer les prestations par les capacités internes aux services commerciaux lorsque cela est plus économique
- Première année d'un plan de construction de trois ans pour remplacer les logements en préfabriqué par des structures permanentes dans les sites de quartiers généraux de secteur

Produits

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 625 observateurs militaires et de 8 722 militaires, dont 197 officiers d'état-major, 4 996 membres d'unités de soutien et 3 529 membres d'unités de protection de la force
- Relève et rapatriement d'un effectif moyen de 715 membres de la police des Nations Unies
- Vérification périodique du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 8 722 militaires et établissement de rapports périodiques sur la question
- Fourniture de rations et d'eau à un effectif moyen de 8 722 militaires
- Administration de 4 610 contrats civils en moyenne (concernant 1 130 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 220 agents recrutés sur le plan national et 260 Volontaires des Nations Unies)
- Application d'un programme de déontologie et de discipline (formation, prévention, suivi et recommandations concernant les mesures disciplinaires) destiné à tous les militaires et membres du personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien de camps permanents pour un effectif moyen de 8 722 militaires et mise en place de bâtiments à usage de bureaux dans 25 sites
- Entretien dans l'ensemble du pays de 35 puits entièrement équipés, y compris d'installations de traitement des eaux, à l'usage du personnel de la Mission
- Mise en place et entretien d'installations d'amarrage pour des péniches à Kosti, Malakal, Melut, Bor et Djouba
- Entretien des services de circulation aérienne, des installations de navigation aérienne, des services d'intervention d'urgence et des services d'aérodrome dans six aérodromes de secteur conformément aux normes minimales établies par l'Organisation internationale de l'aviation civile pour les aéroports de catégorie 6 afin de permettre les atterrissages et les décollages aux instruments de jour comme de nuit
- Entretien de neuf aérodromes et de 27 zones de pose d'hélicoptères conformément aux règles de vol à vue de façon à permettre les opérations de nuit
- Mise en place d'un programme de protection de l'environnement et de systèmes d'évacuation des eaux usées à l'intention de la Mission, y compris de stations compactes pour tous les sites
- Mise en place d'une capacité d'exploitation de l'information géographique pour l'exécution de cartes à l'échelle du pays, et utilisation de la base de données constituée pour fournir des images satellite pour la planification et les opérations de secours humanitaire des composantes militaire et civile de la MINUS et d'autres organismes partenaires
- Réparation et entretien des infrastructures de transport existantes (neuf pistes d'atterrissage et 565 kilomètres de route), et de ponts, y compris l'installation de systèmes d'évacuation des eaux de pluie
- Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 kilomètres de route), réalisation d'une étude technique de 11 400 kilomètres de route par des équipes de levé à l'appui des activités de la Mission et exécution des travaux de déminage humanitaire qui seront nécessaires

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 3 000 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont 89 véhicules blindés, par les 10 ateliers situés à Khartoum et dans six secteurs
- Achat de carburant et de lubrifiants pour un parc moyen de 1 718 véhicules appartenant aux contingents

Transports fluviaux

- Achat de carburant et de lubrifiants pour neuf patrouilleurs appartenant aux contingents

Transports aériens

- Entretien et exploitation de 16 hélicoptères militaires et de 14 hélicoptères civils, et de 16 avions dans 13 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Achat de carburant et de lubrifiants pour 30 hélicoptères et 16 avions

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de stations terriennes pivots situées à Khartoum reliées à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 26 sites reculés situés dans la zone de la Mission, assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données vidéo permettant l'organisation de vidéoconférences
- Entretien, dans l'ensemble du pays, de 18 salles de radiocommunications assurant des communications HF et VHF au personnel déployé sur le terrain

- Exploitation ou entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel VHF et HF, composé de 145 répéteurs, 568 stations fixes, 2 021 radios mobiles (VHF) et de 7 031 postes de radio portatifs (VHF)
- Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission, y compris pour 972 téléphones portables
- Exploitation et entretien de sept systèmes de télécommunications mobiles déployables
- Installation de 31 stations d'émissions radiophoniques et de 10 transmetteurs téléguidés et entretien de studios de production d'émissions radiophoniques à Khartoum et à Djouba

Informatique

- Exploitation et entretien de réseaux locaux, de 280 serveurs, de 3 781 ordinateurs de bureau, de 1 144 ordinateurs portatifs, de 1 030 imprimantes et de 90 scanners dans 40 sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au Réseau de longue portée de l'ONU

Services médicaux

- Gestion et entretien de 50 infirmeries de niveau I (14 civiles et 36 militaires)
- Gestion et entretien de quatre centres de consultations de niveau II dans quatre sites (militaires)
- Gestion et entretien d'un centre de consultations de niveau III (militaire)
- Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations par voie aérienne ou terrestre dans l'ensemble de la zone de la Mission, notamment aux centres médicaux de niveau IV au Caire, à Dubaï, à Nairobi et à Pretoria
- Formation de 25 conseillers en matière de VIH/sida et mise en place d'un service de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel à l'intention de l'ensemble du personnel déployé dans la zone de la Mission
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel au VIH/sida, y compris la formation de 300 instructeurs volontaires recrutés parmi le personnel de la Mission, qui assureront la formation continue de leurs collègues dans six secteurs et au Darfour
- Promotion de comportements sexuels sans risque au moyen de la distribution à l'ensemble du personnel de préservatifs et de brochures d'information sur le VIH/sida

Sécurité

- Protection rapprochée du chef de la Mission et de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite
- Formulation de directives sur la sécurité des logements conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et, s'il y a lieu, évaluation des conditions de sécurité des sites où sont hébergés 625 observateurs militaires, 197 officiers d'état-major, 715 membres de la police des Nations Unies, 1 130 membres du personnel recruté sur le plan international et 211 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international
- Maintien de la sécurité conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et respect de ces normes dans tous les nouveaux locaux de la MINUS
- Sécurisation, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des entrées et du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission (bâtiment Ramsis et complexe du quartier général), de l'entrepôt et de la base aérienne à Khartoum, du bureau de Djouba, de la base de soutien logistique d'El Obeid, des quatre bureaux régionaux et de leurs annexes, des six antennes locales et de leurs annexes, des 11 aérodromes et des installations de Port Soudan utilisées pour le contrôle des mouvements des navires, la réception et l'inspection des marchandises et leur dédouanement

- Établissement de 250 rapports d'enquête mensuels sur les accidents de la route, les vols ou la perte de biens de la MINUS ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les incidents liés à l'arrestation ou à la détention de membres du personnel, les cas de décès ou de blessure et les cas d'inconduite du personnel des Nations Unies
- Réalisation d'évaluations de la sécurité incendie et d'inspections, chaque année et dans tous les locaux, en vue de s'assurer que les normes de sécurité incendie sont respectées, d'exams trimestriels de l'état d'application des recommandations de sécurité incendie et de deux exercices d'évacuation incendie dans tous les locaux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), ainsi que d'exercices de base de lutte anti-incendie à l'intention de tout le personnel de la sécurité et de 800 personnes relais environ pour les questions de sécurité dans l'ensemble de la Mission

Facteurs externes

Les fournisseurs sont en mesure de fournir les biens et services prévus dans les contrats qu'ils ont conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Groupe de la déontologie et de la discipline^c									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	3	1	2	7	3	–	10
Effectif proposé 2007/08	–	1	3	1	2	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de la sécurité et de la sûreté									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	1	3	33	38	183	–	221
Effectif proposé 2007/08	–	1	1	3	40	45	193	–	238
Variation nette	–	–	–	–	7	7	10	–	17

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	30	87	118	897	–	1 015
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	29	86	116	834	–	950
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(63)	–	(65)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	2	33	120	156	1 080	–	1 236
Effectif proposé 2007/08	–	1	2	32	126	161	1 027	–	1 188
Variation nette	–	–	–	(1)	6	5	(53)	–	(48)
Groupe de la lutte contre le VIH/sida									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	1	1	3	2	6
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	1	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	1	3	5	3	11
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	1	3	5	3	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Directeur de l'administration									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	2	9	7	8	26	28	2	56
Effectif proposé 2007/08	–	2	9	7	8	26	28	2	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	11	3	29	43	51	2	96
Effectif proposé 2007/08	–	–	11	3	28	42	49	2	93
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	2	20	10	37	69	79	4	152
Effectif proposé 2007/08	–	2	20	10	36	68	77	4	149
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
Services administratifs									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	21	20	65	107	140	1	248
Effectif proposé 2007/08	–	1	22	21	66	110	144	12	266
Variation nette	–	–	1	1	1	3	4	11	18
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	12	33	46	198	23	267
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	12	35	48	192	22	262
Variation nette	–	–	–	–	2	2	(6)	(1)	(5)
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	22	32	98	153	338	24	515
Effectif proposé 2007/08	–	1	23	33	101	158	336	34	528
Variation nette	–	–	1	1	3	5	(2)	10	13
Services d'appui intégrés									
Quartier général									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	25	18	107	151	262	13	426
Effectif proposé 2007/08	–	1	25	17	104	147	258	13	418
Variation nette	–	–	–	(1)	(3)	(4)	(4)	–	(8)
Bureaux locaux									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	4	19	197	220	649	1	870
Effectif proposé 2007/08	–	–	4	20	195	219	649	6	874
Variation nette	–	–	–	1	(2)	(1)	–	5	4
Total partiel									
Effectif approuvé 2006/07	–	1	29	37	304	371	911	14	1 296
Effectif proposé 2007/08	–	1	29	37	299	366	907	19	1 292
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	(4)	5	(4)
Total									
Effectif approuvé 2006/07	–	6	77	114	562	759	2 416	45	3 220
Effectif proposé 2007/08	–	6	78	114	565	763	2 355	60	3 178
Variation nette	–	–	1	–	3	4	(61)	15	(42)

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend les Volontaires des Nations Unies, recrutés tant sur le plan international que sur le plan national.

^c Comprend les postes temporaires du Groupe de la déontologie et de la discipline (1 D-1, 3 P-4, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Justification***Section de la sécurité et de la sûreté*****Quartier général de la Mission : création de 7 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national***

33. Le Groupe spécial d'enquête de la Section de la sécurité et de la sûreté enquête sur toutes affaires surgissant dans la zone de la Mission, comprenant, mais sans s'y limiter, les fraudes, les délits contre la personne, y compris le meurtre; les questions relatives au code de conduite; et les infractions liées tant aux biens privés qu'aux biens de l'ONU telles que les vols et les accidents de la route. Le Groupe spécial d'enquête est également saisi par le Bureau des services de contrôle interne et le Groupe de la déontologie et de la discipline de cas sensibles faisant appel à des enquêteurs de métier expérimentés.

34. Le Groupe compte deux fonctionnaires recrutés sur le plan international et six agents recrutés sur le plan national. Il reçoit actuellement en moyenne 104 affaires chaque mois, dont environ 32 concernant des accidents de la route et 72 d'autres incidents nécessitant des enquêtes. Même les accidents de la route prennent du temps parce que les procédures suivies par la police locale peuvent demander chaque fois six heures; ce qui, avec le temps utilisé par le Groupe pour ses propres procédures, fait au bas mot huit heures pour mener à bien une enquête. Vu les chiffres signalés actuellement, la charge de travail résultant des seuls accidents de la route est de 256 heures ouvrables par mois, ce qui, réparti entre six ou sept agents, revient à 40 heures de travail pour chacun. Cette charge étant insoutenable, le Groupe n'arrive pas à régler les affaires. Il est donc proposé de recruter six autres enquêteurs (agents du Service mobile) pour le Groupe spécial d'enquête au quartier général de la Mission à Khartoum.

35. De même, afin de centrer l'attention en matière de sécurité à l'ONU sur les questions d'incendie et de sécurité, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) dans tous les locaux de la MINUS au Soudan, pour chacun des pôles régionaux que constituent Khartoum, Djouba et El Fasher. Les postes proposés permettront d'accomplir les tâches suivantes : a) examiner les études sur la sécurité incendie réalisées dans l'ensemble des locaux de l'Organisation des Nations Unies dans la zone de la Mission afin de veiller à mettre en place le matériel de lutte anti-incendie requis; b) tenir à jour le plan de sécurité incendie de la Mission et veiller à sa mise en œuvre; c) organiser et actualiser le système des responsables de la lutte anti-incendie; d) assurer un entraînement régulier des responsables de la lutte anti-incendie; e) effectuer régulièrement des exercices d'évacuation incendie; et f) rester régulièrement en contact avec les brigades locales de sapeurs-pompiers.

36. En outre, compte tenu de la situation sécuritaire actuelle, la sécurité à la résidence du Représentant spécial a été réexaminée, ce qui a conduit à un renforcement matériel de la sécurité, avec construction d'un mur d'enceinte et installation de portails, nécessitant la présence de gardes 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il est donc proposé de créer 10 postes de garde de sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour garantir la sécurité de l'enceinte et contrôler l'accès à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau de Djouba : création d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 25 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

37. Comme expliqué au paragraphe 35 ci-dessus, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) pour le bureau de Djouba.

38. De même, avec effet au 1^{er} septembre 2007, c'est la MINUS qui doit assurer la sécurité du camp de la Mission à Djouba (qui héberge le personnel civil, les observateurs militaires des Nations Unies, le personnel de la police des Nations Unies et le personnel contractuel). C'était l'entrepreneur qui assurait auparavant cette sécurité dans le cadre du contrat global relatif au camp. Le camp devant être entièrement remis à la MINUS, il est proposé de recruter 25 gardes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour assurer la sécurité de l'enceinte et contrôler l'accès au camp.

Bureau régional d'El Fasher : création d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international

39. Comme expliqué au paragraphe 35 ci-dessus, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) pour le bureau régional d'El Fasher.

Antenne locale de Zalingei : création d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international

40. Zalingei se trouve dans la partie occidentale du Darfour, le long de la route principale qui lie la ville frontrière d'El Geneina à Nyala, ce qui en fait un pivot dans la région. L'agent de sécurité actuellement en poste à Zalingei est chargé des tâches suivantes : mettre au point, exploiter et actualiser le plan de sécurité pour Zalingei; suivre régulièrement l'évolution de la situation sécuritaire; effectuer des évaluations des itinéraires dans la zone extrêmement instable du Darfour-Ouest; et se tenir en rapport avec les autorités locales ainsi que prêter son concours lors des évacuations médicales. L'agent de sécurité fait également office d'organe de coordination pour toutes les enquêtes préliminaires concernant les cas de perte de biens de l'Organisation des Nations Unies ou de dommages causés à ces biens, de blessures infligées à un fonctionnaire en service et d'accidents de la route. Par conséquent, compte tenu de la situation sécuritaire extrêmement instable dans la zone et de la vaste gamme des responsabilités assumées, il est proposé de recruter un agent de sécurité supplémentaire (agent du Service mobile) qui secondera l'actuel agent de sécurité (agent du Service mobile) afin d'assurer la continuité des services pendant les périodes de congé, de maladie et de formation et de partager les tâches en dehors de l'horaire de travail normal, étant donné qu'un agent de sécurité doit être en permanence sous astreinte.

Bureau régional de Kassala : suppression de cinq postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 88 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

41. Comme expliqué au paragraphe 12 ci-dessus, en raison de la fermeture du bureau régional de Kassala, il est proposé de supprimer cinq postes d'agent de sécurité (1 P-3 et 4 postes d'agent du Service mobile), un poste d'assistant pour la

sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 87 postes de garde de sécurité (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau du Directeur de l'Administration

Antenne locale de Nyala : affectation proposée d'un fonctionnaire d'administration (P-4) du bureau régional de Kassala à l'antenne locale de Nyala et suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile)

42. La signature de l'Accord de paix pour le Darfour a compliqué toute une multitude d'activités administratives et de soutien logistique au Darfour. Dans ce contexte, la MINUS a identifié Nyala comme centre d'évacuation du personnel en poste à El Fasher. Pour faire face au volume croissant des activités à Nyala et fournir au fonctionnaire d'administration régional d'El Fasher de l'appui à un niveau supplémentaire, il est proposé d'affecter un fonctionnaire d'administration (P-4) du bureau régional de Kassala à l'antenne locale de Nyala tandis qu'un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) serait supprimé.

Bureau régional de Kassala : suppression de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national; affectation de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national à la plateforme logistique de Port Soudan; et affectation d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international du bureau régional de Kassala à l'antenne locale de Nyala

43. Comme expliqué au paragraphe 12 ci-dessus, en raison de la fermeture du bureau régional de Kassala, il faudra transférer à Port Soudan les fonctions basées à Nyala mais appuyant aussi bien Port Soudan que Kassala. Puisque Port Soudan est le principal point d'entrée du matériel et des approvisionnements, il est proposé d'affecter de Kassala un fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et trois assistants au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés eux sur le plan national) à la plateforme logistique de Port Soudan pour y accomplir les fonctions administratives et de soutien logistique connexes. En outre, comme expliqué au paragraphe 42 ci-dessus, le poste de fonctionnaire d'administration régional (P-4) doit être affecté à l'antenne locale de Nyala. Les postes restants dont un de formateur (administrateur recruté sur le plan national) et un d'assistant à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans le bureau du Directeur de l'administration sont à supprimer.

Division des services administratifs

Quartier général de la Mission

Section des ressources humaines – création d'un poste de fonctionnaire international

44. Les responsabilités financières du chef de la Section des ressources humaines se sont accrues pour trois raisons : i) l'augmentation du nombre de voyages à effectuer au titre de l'application de l'Accord de paix global, qui exige des visites d'évaluation des conditions de sécurité sur le terrain, la mise en œuvre du programme de construction d'installations et d'infrastructures de la Mission, et des voyages pour tenir des réunions dans la zone de la Mission et pour organiser des

programmes de formation. En conséquence, le chef de la Section des ressources humaines reçoit chaque semaine des centaines de demandes de remboursement de frais de voyage, qui doivent tous être examinés avant d'être approuvés; ii) du fait du taux élevé de vacance de postes dans la Mission, le personnel des différentes sections est appelé à faire des heures supplémentaires pour accomplir les tâches prioritaires. Il faut donc examiner et analyser, au nom du chef de la Section des ressources humaines, les demandes de paiement qui en découlent et comptabiliser toutes les dépenses de façon à ne pas dépasser les crédits ouverts; iii) on avait initialement supposé que la Mission serait en mesure de sous-traiter son programme de construction. Cette option n'étant pas réalisable, il a été décidé que les projets seraient exécutés par la Mission en ayant recours à la main-d'œuvre locale, qui serait supervisée par son personnel. Il faut donc établir des contrats de courte durée pour du personnel qualifié, semi-qualifié et non qualifié. L'analyse et le contrôle de ces contrats crée une charge supplémentaire pour le chef de la Section des ressources humaines. Compte tenu de ces trois réaménagements, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant au budget (Service mobile) pour la Section des ressources humaines.

Section des services médicaux – création d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national et d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

45. Les services médicaux au Soudan sont généralement mal organisés et ne répondent pas aux normes des Nations Unies. Aussi, le personnel de la MINUS est-il enclin à compter exclusivement sur les services médicaux de la Mission, même à Khartoum. Il est donc proposé d'étendre les services médicaux dont dispose le personnel à Khartoum en offrant des prestations 24 heures sur 24 au lieu des prestations partielles actuelles, et de renforcer l'équipe médicale de Khartoum en la dotant de la capacité de compléter les services médicaux régionaux, lesquels seraient insuffisants en cas d'urgence grave.

46. À l'heure actuelle, la Section médicale de Khartoum compte au total cinq postes de médecin, dont deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, ce qui ne suffit pas pour fournir des services en continu 24 heures sur 24 et pour appuyer en outre les services médicaux régionaux. Il est donc proposé de renforcer l'équipe médicale de Khartoum en lui adjoignant deux postes de médecin (un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

Section des achats – création de 2 postes de fonctionnaire international, de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de 10 postes de Volontaire des Nations Unies

47. Une importante évaluation de la fonction achat de la MINUS a été réalisée de concert avec l'équipe d'évaluation de la gestion des achats au Siège. Il en est résulté une nouvelle structure pour la Section des achats. Selon la nouvelle structure proposée, au lieu de répartir le travail selon les tâches à effectuer, celui-ci est divisé en fonction des produits, en trois groupes : le Groupe 1 sera chargé de toutes les activités d'achat et de passation de marchés pour les Sections des communications et des technologies de l'information, du génie, de l'approvisionnement et des services médicaux grâce à trois équipes (une pour les communications et les technologies de l'information, une pour le génie et une pour l'approvisionnement et

les services médicaux conjointement); le Groupe 2 sera chargé de toutes les activités d'achat et de passation de marchés pour les Sections des services généraux, des services aériens, des ressources humaines, du contrôle des mouvements et des transports grâce à trois équipes (une pour les services généraux, une pour les services aériens et les ressources humaines conjointement, et une pour le contrôle des mouvements et les transports conjointement); enfin, le Groupe 3 accomplira toutes les fonctions administratives d'expédition, de traitement, d'archivage, d'établissement de dossiers et de gestion de la base de données des fournisseurs pour la Section des achats.

48. Par ailleurs, il a été proposé, à l'issue de l'évaluation, de séparer le Groupe de la gestion des contrats de la Section des achats et de le placer sous l'autorité directe du chef des Services administratifs. On trouvera ci-après les effectifs supplémentaires et les aménagements à la hiérarchie administrative proposés à cette fin :

a) Le fait de charger le Groupe 3 de la partie administrative des activités d'achat tient à la nécessité de disposer d'un groupe central de coordination efficace pour toutes les questions administratives telles que l'expédition, le traitement, l'archivage, l'établissement de dossiers et la gestion de la base de données des fournisseurs et d'assurer la liaison avec diverses parties, notamment le Groupe de traitement des factures des fournisseurs de la Section financière et les fournisseurs. La création de ce nouveau groupe d'appui administratif permettra d'accroître l'efficacité des opérations d'achat, comme ce fut le cas dans d'autres missions telles que la mission au Timor-Leste, la MONUC et la MINUK. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des achats (P-4), dont le titulaire sera à la tête du Groupe 3 et dirigera une équipe de neuf personnes. En outre, un assistant aux fichiers de fournisseurs (agent des services généraux recruté sur le plan national) tiendra le registre des fournisseurs de la Mission et fera office de secrétaire du Comité d'examen des fournisseurs, et un poste d'assistant aux expéditions locales est proposé pour assurer la liaison entre les équipes d'achat sur le terrain et les fournisseurs de sorte à hiérarchiser les approvisionnements;

b) Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, selon la nouvelle structure, les deux groupes des achats (groupes 1 et 2) comprendront au total six équipes fonctionnelles. Chaque équipe devra relever d'un chef d'équipe qui supervisera toutes les activités d'achat et fera office de spécialiste de l'achat des produits alloués à chaque groupe. Les effectifs actuels autorisés ne représentent que les ressources nécessaires pour cinq des six équipes fonctionnelles proposées. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des achats, dont le titulaire sera le chef de la sixième équipe fonctionnelle relevant du Groupe 2 et sera chargé des achats au titre des opérations aériennes et des ressources humaines pour toute la Mission;

c) Au sein de l'équipe des approvisionnements et des services médicaux du Groupe 1, un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) est proposé; outre sa fonction première qui est de prêter assistance pour les achats effectués sur le plan local, le titulaire assurera la liaison avec les autorités nationales et gouvernementales pour les questions douanières et prêtera assistance pour les questions foncières et immobilières. Le fonctionnaire chargé des achats fera également office d'agent de liaison pour toutes les équipes en litige avec des fournisseurs;

d) Enfin, l'équipe d'examen de la gestion des achats propose également dans ses recommandations 10 postes supplémentaires (tous des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) en vue de renforcer l'ensemble de la Section des achats. Ces 10 postes concernent les fonctions suivantes :

i) Groupe 1 : pour l'équipe des communications et des technologies de l'information, un assistant aux achats; pour l'équipe du génie, deux assistants aux achats; et pour l'équipe des approvisionnements et des services médicaux, un fonctionnaire chargé des achats;

ii) Groupe 2 : pour l'équipe des services généraux, deux assistants aux achats; pour l'équipe des transports et du contrôle des mouvements, un assistant aux achats;

iii) Groupe 3 : pour les expéditions, un assistant aux achats; pour la gestion des fichiers de fournisseurs, un assistant aux achats; et pour le traitement et l'archivage, un assistant aux achats.

Groupe de la gestion des contrats – séparation du Groupe de la Section des achats

49. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 48 ci-dessus, il est proposé de séparer le Groupe de la gestion des contrats, qui compte un effectif autorisé de huit postes (1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de la Section des achats et de le placer sous l'autorité directe du chef des Services administratifs. Aucun poste supplémentaire n'est proposé pour ce groupe.

Bureau local de Djouba et bureau régional d'El Fasher

Section des ressources humaines – reclassement de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

50. La Mission a éprouvé des difficultés à recruter sur le plan national des administrateurs à des postes administratifs et de soutien logistique partout au Soudan. De nombreux candidats potentiels ont atteint dans d'autres organisations des niveaux de responsabilité semblables à celles inhérentes aux postes d'administrateur recruté sur le plan national et ont donc l'expérience professionnelle voulue. Cependant, ils n'ont pas les qualifications universitaires minimales exigées pour le poste d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir la maîtrise. Cette situation a, à maintes reprises, empêché le recrutement de candidats ayant l'expérience requise. Il est donc proposé dans le présent budget de reclasser un poste de fonctionnaire des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) dans chacun des bureaux à Djouba et à El Fasher en poste de fonctionnaire des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le reclassement proposé permettra d'accélérer le recrutement de candidats chevronnés aux échelons supérieurs de la catégorie des agents des services généraux en leur offrant des salaires compétitifs.

Antennes de Malakal et de Wau et base de soutien logistique d'El Obeid

Section des ressources humaines – Création de trois postes de fonctionnaire international, de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

51. Chacune des antennes à Malakal et Wau bénéficie d'une forte présence militaire et de la police (plus de 2 000 membres des contingents, 150 observateurs militaires et 120 membres de la police des Nations Unies dans ces régions) tandis que l'effectif autorisé à la base de soutien logistique d'El Obeid comprend 380 membres du personnel civil, outre l'appui à un camp de transit militaire de 500 personnes. Du fait de l'importance numérique du personnel affecté à Malakal, à Wau et à El Obeid, un grand nombre de documents doit être transféré à Khartoum pour traitement, lesquels sont souvent renvoyés aux bureaux concernés pour complément d'information, ce qui en retarde considérablement le traitement. Il est donc proposé de créer deux postes d'assistant aux ressources humaines (agent du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national) pour chacune des antennes à Malakal et à Wau et deux postes d'assistant aux ressources humaines (agent du Service mobile et Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) à El Obeid, dont les titulaires seront chargés d'examiner les documents et de résoudre les problèmes avant que les documents soient transférés pour traitement final et paiement.

52. La création de ces postes supplémentaires vise à prévenir les retards dans la transmission des documents relatifs au personnel. Ces postes permettront d'accroître l'efficacité générale en matière de traitement de documents en mettant en place une capacité locale pour vérifier et corriger éventuellement les documents. Ils offriront également un dispositif par lequel des réponses seront fournies rapidement et localement aux questions concernant la politique en matière de gestion du personnel, les postes, les prestations et le Règlement du personnel plutôt que d'avoir à en saisir le chef de la Section des ressources humaines ou son personnel.

Bureau régional de Kassala

Section médicale – transfert de quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du bureau régional de Kassala à la plate-forme logistique de Port Soudan et suppression de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

53. Eu égard à la fermeture du bureau de Kassala, il est proposé de transférer à la base logistique de Port Soudan les postes d'un médecin (administrateur recruté sur le plan national), d'un infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un commis aux dossiers médicaux (agent des services généraux recruté sur le plan international), et de supprimer les postes d'un médecin (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), d'un infirmier (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), d'un technicien médical (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un ambulancier (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des services généraux – transfert de quatre postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du bureau régional de Kassala à la base logistique de Port Soudan et suppression d’un poste de fonctionnaire recruté sur le plan international et de six postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

54. Eu égard à la fermeture du bureau de Kassala, il est proposé de transférer à la base logistique de Port Soudan les postes d’un assistant des services généraux (agent des services généraux recruté sur le plan national), d’un assistant au Groupe de contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de deux assistants à la gestion des camps (agent des services généraux recruté sur le plan national), et de supprimer les postes de deux assistants des services généraux (agent du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national), d’un interprète-traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et de quatre assistants linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services intégrés d’appui

55. Ainsi qu’il est indiqué ci-dessus, la Mission éprouvant des difficultés à recruter sur le plan national des administrateurs à des postes administratifs et de soutien logistique, il est proposé de reclasser un poste d’administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des transports aériens) dans chacun des bureaux de Khartoum, Ed Damazin, El Fasher, Malakal et Wau en poste d’agent des services généraux (hors classe) recruté sur le plan national (spécialiste des transports aériens), et de supprimer quatre postes d’administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des transports aériens) afin de les remplacer par quatre postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (spécialiste des transports aériens) à El Obeid (2), à Djouba (1) et à Kadugli (1). En outre, les aménagements ci-après sont proposés aux effectifs dans les divers bureaux.

Quartier général de la Mission – Khartoum

Section des transports aériens – création d’un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national

56. Le Gouvernement soudanais a récemment commencé à exiger que les aéronefs de la MINUS fassent l’objet d’inspections régulières effectuées par des inspecteurs locaux, outre le régime d’entretien régulier suivi par les exploitants de la flotte. Il en est résulté des perturbations des programmes de vol, les aéronefs étant immobilisés pour des infractions mineures. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste supplémentaire d’inspecteur de cellule d’aéronef (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire aurait une expérience en matière de collaboration avec l’Autorité soudanaise de l’aviation civile et pourrait assurer la liaison avec les autorités locales de l’aviation civile et effectuer des inspections régulières supplémentaires des aéronefs pour le compte de la MINUS.

Section du contrôle des mouvements– transfert d’un poste de fonctionnaire international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du quartier général de la Mission-Khartoum au bureau local de Djouba; transfert de deux postes de fonctionnaire international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du quartier général de la Mission-Khartoum à la base logistique d’El Obeid; et suppression d’un poste de fonctionnaire international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

57. Djouba est un important carrefour pour les transports routiers, fluviaux et aériens dans le Sud-Soudan. Du fait de la division géographique entre le nord et le sud du Soudan, du nombre réduit d’axes routiers dans le sud et de conditions climatiques peu clémentes, les opérations de contrôle des mouvements sont à la fois difficiles et limitées à la région. Djouba est également la porte d’accès par voie aérienne et routière pour la livraison des fournitures et du matériel appartenant à l’ONU et du matériel appartenant aux contingents qui sont acheminés du Kenya et de l’Ouganda ou à travers ces pays en utilisant leurs ports et aéroports. En outre, tous les vols au titre de la relève des contingents ou des congés effectués dans le sud sont appuyés par le Bureau de contrôle des mouvements de Djouba. En raison du recentrage prévu des activités en faveur du transport fluvial et de l’utilisation de Djouba comme point d’entrée douanier au Soudan, le Groupe de contrôle des mouvements à Djouba doit être renforcé. Il est donc proposé de transférer un poste de spécialiste du contrôle des mouvements (P-3) et deux postes d’assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Khartoum au bureau local de Djouba.

58. La Mission et la base d’El Obeid ayant gagné en maturité, les fonctions de gestion des conteneurs sont maintenant concentrées à El Obeid plutôt qu’à Khartoum, El Obeid devenant le principal point d’entreposage et de distribution de conteneurs. Il est donc proposé de redéployer deux postes d’assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de gestion des conteneurs de Khartoum à El Obeid et de supprimer deux postes d’assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile et agent des services généraux recruté sur le plan national).

59. En raison du transfert proposé de postes, l’élargissement des fonctions de contrôle des mouvements à El Obeid engendrera un surcroît de travail pour le personnel de haut rang chargé du contrôle des mouvements à la base. Il est donc proposé de transférer un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du chef de la Section du contrôle des mouvements de Khartoum pour renforcer l’appui administratif au Groupe à El Obeid.

60. Par ailleurs, les avions-cargos de la Mission effectuant leurs opérations régulières à partir de la base logistique d’El Obeid, celle-ci est devenue le centre de tous les mouvements de fret aérien au sein de la Mission. Étant donné l’important volume de marchandises qui passe par la base logistique, il convient de renforcer la capacité de planifier, de superviser et d’exécuter les opérations de fret. Outre ces tâches, il faut conseiller les bureaux clients en matière de conditionnement et de livraison des marchandises conformément aux normes établies. Pour assurer la planification et la gestion d’opérations aériennes de cette ampleur, faisant intervenir divers avions-cargos, il est proposé de transférer un poste d’assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) du Groupe de gestion des conteneurs de Khartoum à

la base logistique d'El Obeid. Cette proposition est également l'une des recommandations issues de l'enquête sur la sécurité aérienne concernant la perte de marchandises à bord d'un aéronef AN12 (en vol).

Bureau local de Djouba

Section des transports – création de cinq postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

61. La mise à niveau des installations de la MINUS à Djouba au titre des exercices 2005/06 et 2006/07 se fondait sur l'hypothèse que les travaux seraient essentiellement réalisés par des entrepreneurs en bâtiment spécialisés. Or, la Mission a dû recourir à la main-d'œuvre locale pour satisfaire l'essentiel des besoins en la matière. Si la plupart des travailleurs locaux sont employés pendant une courte durée, il faut toutefois en permanence des conducteurs chevronnés d'engins de manutention et de matériel du génie. Il est donc proposé de créer cinq postes de conducteur spécialisé (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour remplir cette fonction permanente.

Section du contrôle des mouvements – transfert d'un poste de fonctionnaire international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du quartier général de la Mission-Khartoum au bureau local de Djouba et transfert d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national de l'antenne de Wau et du bureau régional d'Ed Damazin au bureau local de Djouba

62. Ainsi qu'il est indiqué à la rubrique « Quartier général de la Mission », il est proposé de transférer un poste de spécialiste du contrôle des mouvements (P-3) et deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Khartoum à Djouba. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) respectivement d'Ed Damazin et de Wau au bureau local de Djouba.

Antenne de Wau

Section du contrôle des mouvements – transfert d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national de l'antenne de Wau au bureau local de Djouba

63. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Bureau de terrain de Djouba », il est proposé de transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) de Wau à Djouba.

Bureau régional d'Ed Damazin

Section du contrôle des mouvements – transfert d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national du bureau régional d'Ed Damazin au bureau local de Djouba

64. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Bureau local de Djouba », il est proposé de transférer un poste de spécialiste du contrôle des mouvements (administrateur recruté sur le plan national) d'Ed Damazin à Djouba.

Bureau régional d'Abyei

Section du contrôle des mouvements – transfert d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national du bureau régional d'Abyei à la base logistique d'El Obeid

65. Ainsi qu'il est indiqué ci-après à la rubrique « Base logistique d'El Obeid », il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) d'Abyei à El Obeid.

Antenne de Nyala

Section des services aériens – création d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international

66. À la suite de la signature de l'Accord de paix pour le Darfour, la situation générale en matière de sécurité s'est détériorée dans tout le Darfour. La Mission doit donc se doter de la capacité d'évacuer son personnel en cas de menace avérée. Pour mettre en place cette capacité, il faut renforcer l'équipe des opérations aériennes à Nyala. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international), dont le titulaire supervisera conjointement avec le personnel basé à El Fasher les opérations aériennes dans tout le Darfour.

Bureau régional de Kassala

Diverses sections – transfert de 4 postes de fonctionnaire international et de 10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national du bureau régional de Kassala à la plate-forme logistique de Port Soudan et suppression de 5 postes de fonctionnaire international et de 18 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

67. Eu égard à la fermeture du bureau de Kassala et au renforcement proposé de la plate-forme logistique de Port Soudan, des aménagements sont proposés aux effectifs des sections comme suit :

a) Section des communications et des technologies de l'information : il est proposé de transférer les postes de deux techniciens des communications (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la plate-forme logistique de Port Soudan, et de supprimer les postes d'un technicien des satellites (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un technicien des communications (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant informaticien (agent des services généraux recruté sur le plan national);

b) Section des approvisionnements : il est proposé de transférer un assistant aux approvisionnements (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la plate-forme logistique de Port Soudan et de supprimer les postes d'un superviseur des entrepôts (agent du Service mobile), d'un assistant aux approvisionnements chargé du carburant (agent du Service mobile), de deux assistants aux approvisionnements chargés des rations (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant d'entrepôt (agent des

services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant aux inventaires (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un assistant pour le carburant (agent des services généraux recruté sur le plan national);

c) Section du génie : il est proposé de transférer un mécanicien (générateurs) (agent du Service mobile) à la plate-forme logistique de Port Soudan et de supprimer les postes d'un électricien (agent du Service mobile) et de deux assistants à la gestion des bâtiments (agent des services généraux recrutés sur le plan national);

d) Section des transports : il est proposé de transférer trois mécaniciens autos (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la plate-forme logistique de Port Soudan et de supprimer les postes d'un spécialiste des transports (agent du Service mobile), d'un mécanicien auto (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un assistant magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un régulateur des transports (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de six chauffeurs (agent des services généraux recruté sur le plan national);

e) Section du contrôle des mouvements : il est proposé de transférer deux spécialistes des questions douanières (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), deux assistants spécialistes des questions douanières (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) du bureau régional de Kassala à la plate-forme logistique de Port Soudan.

Base logistique d'El Obeid

Section du contrôle des mouvements – création d'un poste de fonctionnaire international, de 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et de 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; transfert de deux postes de fonctionnaire international et de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et d'un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national respectivement de Khartoum et d'Abyei à la base logistique d'El Obeid; et suppression de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national

68. La Mission se propose de recourir davantage au Nil pour le transport de marchandises en vrac et de matériel lourd de Kosti, dans le centre du Soudan, à Malakal, Bor et Djouba, dans le sud. Durant l'exercice 2006/07, ces opérations seront essentiellement effectuées par les soins de transporteurs privés. Cependant, la mise en service du bateau fluvial de la Mission exigera de la MINUS qu'elle joue un rôle plus grand dans la gestion du fret à partir de Kosti. Il est donc proposé de créer un poste de superviseur du Groupe du transport fluvial (Service mobile) et un poste d'assistant au transport fluvial (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour assurer la gestion du fret. Comme il est indiqué ci-dessus au titre de la Section du contrôle des mouvements à la rubrique « Quartier général de la Mission-Khartoum », il est proposé : de transférer deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de gestion des conteneurs de Khartoum à la base logistique d'El Obeid, celle-ci devant devenir le principal point d'entreposage et de distribution des conteneurs; de transférer un assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du chef de la Section du contrôle des mouvements de Khartoum à El Obeid pour renforcer l'appui

administratif au Groupe; et de transférer un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) du Groupe de gestion des conteneurs de Khartoum à El Obeid aux fins du renforcement des capacités nécessaires pour planifier, superviser et exécuter les opérations de transport du fret aérien.

69. À l'heure actuelle, la Mission compte énormément sur les entreprises privées pour le transport des marchandises à l'intérieur du Soudan. C'est pourquoi la MINUS propose de rationaliser ses opérations routières en utilisant au maximum ses ressources internes et sa flotte de poids lourds avant de recourir aux entreprises de transport intérieur. Cette démarche offre plusieurs avantages : premièrement, l'utilisation des ressources actuelles permet à la Mission de maintenir une capacité de « mouvement » stratégique qu'elle peut exploiter exclusivement et à tout moment; deuxièmement, les longs délais de livraison ainsi que les risques inhérents à l'emploi exclusif d'entrepreneurs privés en cas d'urgence s'en trouveraient réduits; enfin, l'utilisation des capacités actuelles est plus économique que le recours aux entrepreneurs privés et ce, d'autant que la Mission au-delà de la phase initiale de déploiement et que les entrepreneurs réajustent leur prix pour tenir compte de la baisse des volumes et de la nécessité de transporter les marchandises vers des localités plus reculées et moins profitables.

70. La stratégie de la Mission s'agissant de l'utilisation des ressources internes consiste à recourir aux entreprises de transport des pays fournissant des contingents tout en créant un Groupe du transport lourd. Étant donné que la Mission dispose déjà de la flotte de poids lourds nécessaires pour mettre en place le Groupe du transport lourd, 10 postes supplémentaires de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) sont proposés pour ce Groupe, dont neuf seront créés et un transféré d'Abyei.

71. Les services d'escale, notamment la préparation du fret aérien, l'enregistrement des passagers et les services de bagages passager, sont actuellement fournis par une entreprise privée, sous la supervision du personnel de la Mission. Conformément à sa stratégie générale consistant à utiliser les ressources internes, la Mission propose d'assumer certaines de ces fonctions lorsque celles-ci peuvent être exécutées plus efficacement et plus judicieusement. Pour l'exercice 2007/08, la Mission compte se charger de tous les services d'escale à Malakal, Ed Damazin, Kadugli et Wau au moyen de ses effectifs actuels. Elle se propose également de se charger des services d'enregistrement des passagers à El Obeid. Toutefois, étant donné la charge de travail à El Obeid, il est proposé de créer trois postes d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de pouvoir mettre fin à cet élément particulier du contrat de prestation de services d'escale.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)+(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	19 188,3	36 224,3	21 607,3	(14 617,0)	(40,4)
Contingents	196 381,4	246 752,7	222 075,7	(24 677,0)	(10,0)
Police des Nations Unies	16 095,3	34 512,3	24 080,8	(10 431,5)	(30,2)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	231 665,0	317 489,3	267 763,8	(49 725,5)	(15,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	75 143,9	149 206,1	112 249,8	(36 956,3)	(24,8)
Personnel recruté sur le plan national	11 940,7	34 773,0	33 294,7	(1 478,3)	(4,3)
Volontaires des Nations Unies	4 002,3	6 262,7	7 495,7	1 233,0	19,7
Total partiel	91 086,9	190 241,8	153 040,2	(37 201,6)	(19,6)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 797,3	2 994,4	1 373,6	(1 620,8)	(54,1)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	173,8	638,5	622,8	(15,7)	(2,5)
Voyages	6 320,0	2 542,1	6 028,8	3 486,7	137,2
Installations et infrastructures	182 869,9	156 047,7	107 336,2	(48 711,5)	(31,2)
Transports terrestres	56 124,7	44 562,2	24 647,1	(19 915,1)	(44,7)
Transports aériens	142 661,5	177 023,8	166 973,6	(10 050,2)	(5,7)
Transports maritimes ou fluviaux	16,8	7 424,2	1 101,4	(6 322,8)	(85,2)
Transmissions	31 701,4	37 128,3	21 734,6	(15 393,7)	(41,5)
Informatique	11 369,0	17 284,1	7 689,4	(9 594,7)	(55,5)
Services médicaux	8 517,9	11 616,1	11 584,1	(32,0)	(0,3)
Matériel spécial	1 785,3	3 494,8	2 874,8	(620,0)	(17,7)
Fournitures, services et matériel divers	32 463,3	109 047,1	75 804,8	(33 242,3)	(30,5)
Projets à effet rapide	1 571,6	2 000,0	1 000,0	(1 000,0)	(50,0)
Total partiel	478 372,5	571 803,3	428 771,2	(143 032,1)	(25,0)
Total brut	801 124,4	1 079 534,4	849 575,2	(229 959,2)	(21,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 968,4	20 255,7	18 050,4	(2 205,3)	(10,9)
Total net	790 156,0	1 059 278,7	831 524,8	(227 753,9)	(21,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	801 124,4	1 079 534,4	849 575,2	(229 959,2)	(21,3)

Abattement pour délai de déploiement, taux de rotation du personnel et taux de vacance de postes

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	–	–
Contingents	3	–
Police des Nations Unies	–	5
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	20	30
Personnel recruté sur le plan national	25	30
Volontaires des Nations Unies ^a	20	20
Postes temporaires ^b	–	20

^a Compte tenu de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 30 % pour ceux recrutés sur le plan national, contre un taux de 20 % appliqué en 2006/07 pour l'ensemble de cette catégorie de personnel.

^b Financé au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

72. Les montants prévus à ce titre dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit 83 641 400 dollars, ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome. Ils se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	45 212,0
Contingents	–
Unités de police constituées	–
Total partiel	45 212,0
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	2 954,4
Matériel de bureau	2 549,3
Électricité	3 125,3
Missions secondaires du génie	1 790,3

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Blanchisserie et nettoyage	2 474,6
Matériel de campement	–
Hébergement	–
Magasins – divers	5 317,4
Matériel particulier	–
Fournitures pour la défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	8 920,6
Services médicaux	
Services médicaux	8 457,2
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	796,0
Observation	2 044,3
Identification	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	38 429,4
Total	83 641,4

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	24 mars 2005	–
Usage opérationnel intensif	3,8	24 mars 2005	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	24 mars 2005	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,0		

C. Formation

73. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Consultants en formation	345,6
Voyages	
Voyages, formation	891,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 263,5
Total	2 500,5

74. Les montants demandés permettront de financer la formation du personnel de la Mission sur place et à l'extérieur, principalement dans les domaines suivants : politique de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et directives en la matière; sensibilisation aux droits de l'homme; réforme du secteur de la sécurité; VIH/sida; sensibilisation aux sexospécificités; mesures disciplinaires; gestion centrée sur les relations humaines; négociation et règlement des conflits; transports terrestres; opérations aériennes; contrôle des mouvements; informatique et communications; systèmes d'information géographique; sécurité; génie; gestion des résultats; gestion financière; achats; premiers secours; gestion du personnel et information. Le financement du programme de formation professionnelle de la MINUS, qui consiste à mettre sur pied des centres de formation professionnelle dans diverses bases de la MINUS en vue d'améliorer les connaissances de base, les aptitudes et les compétences du personnel d'appui qui exécute les fonctions techniques est compris dans les montants demandés. La Mission applique en outre le principe de la formation de formateurs selon lequel les candidats qui bénéficient d'une formation à l'extérieur assurent la formation d'autres membres du personnel à leur retour à la Mission, ce qui permet de réduire les frais de voyage. Des cours d'anglais et d'arabe seront organisés pour faciliter l'intégration du personnel.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration

75. Les montants prévus au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2007/08 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Services divers	24 750,0
Total	24 750,0

76. Le montant de 24 750 000 dollars demandé à la rubrique Services divers doit permettre de financer le coût du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de 45 000 ex-combattants adultes, à raison de 550 dollars par personne, pour des services dans les domaines suivants : fourniture de vivres et de vêtements, éducation civique, assistance médicale, évaluation et orientation, aiguillage en matière d'éducation, de formation et d'emploi, fourniture de matériel de formation et versement d'une indemnité de transition.

77. La Mission participe de plus en plus au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants adultes, comme il ressort des deux produits ci-après prévus au titre de la réalisation escomptée 4.2 du cadre axé sur les résultats :

- Désarmement, démobilisation et réinsertion de soldats acceptant librement d'être démobilisés (dont le nombre pourrait atteindre 45 000), moyennant notamment la prestation de services tels que l'alimentation, l'habillement, l'éducation civique, les soins médicaux, l'établissement de profils et l'orientation, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, le versement d'indemnités de transition et la fourniture de matériel didactique, et appui à la réintégration de ces personnes dans leur communauté d'origine;

E. Service de détection des mines et de déminage

78. Le montant des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 s'établit comme suit :

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	39 122,9
Total	39 122,9

79. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission compte maintenir la capacité de déminage dont elle disposait durant l'exercice précédent. Le montant des ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage doivent permettre de couvrir les dépenses ci-après : la création de 37 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 40 postes temporaires d'agent recruté sur le plan national (6 697 700 dollars); le coût des contrats pour l'inspection des routes, les études techniques, les services de déminage intégrés, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (28 443 000 dollars); les frais de voyage (273 400 dollars) et le coût du matériel (800 000 dollars). Le solde de 2 908 808 dollars correspond aux frais de gestion dont le montant est égal à 8 % du coût total des services de détection des mines et de déminage.

80. Toutes les activités de déminage seront présentées conformément aux normes humanitaires, ainsi qu'il est prévu dans le mandat de la MINUS, et prises en compte dans les produits ci-après relevant des réalisations escomptées 4.1 et 5.1, respectivement :

- Réunions de coordination hebdomadaires avec le PNUD, l'UNICEF, le HCR et le PAM ainsi que des organisations non gouvernementales afin d'assurer la cohérence des activités de lutte antimines menées dans le cadre d'un programme complet mis en œuvre par le Service de la lutte antimines de l'ONU et des activités antimines menées au Soudan à l'appui de l'Accord de paix global;

- Déminage d'éléments des infrastructures de transport existantes (1 700 kilomètres de routes), réalisation d'une étude technique de 11 400 kilomètres de routes par des équipes de levé à l'appui des activités de la Mission et exécution des travaux de déminage humanitaire qui seront nécessaires, selon que de besoin.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(14 617,0)	(40,4 %)

• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)

81. La diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait que les calculs ont été effectués sur la base d'un montant de 78 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions), étant donné que le logement est assuré à tous les observateurs militaires en dehors de Khartoum, alors que dans le budget de 2006/07, ils ont été effectués sur la base de 120 dollars, dans la mesure où les observateurs militaires devaient se charger eux-mêmes de se loger et de se nourrir. En outre, avec l'achèvement du mandat de la Mission dans l'est du Soudan, les prévisions ont été établies sur la base du déploiement de 625 observateurs militaires, contre 750 en 2006/07, chiffre correspondant au déploiement intégral de l'effectif autorisé.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. L'analyse ne porte que sur les écarts qui représentent au moins 5 % en plus ou en moins ou un montant supérieur à 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(24 677,0)	(10,0 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

82. Compte tenu de l'achèvement du mandat de la Mission dans l'est du Soudan, la diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le fait que seulement 8 722 militaires seront déployés, contre 9 250 en 2006/07, chiffre correspondant au déploiement intégré de l'effectif autorisé, compte tenu d'un ajustement de 3 % pour déploiement différé. En outre, sur la base du montant effectif des dépenses engagées au cours de l'exercice précédent au titre des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, le coût moyen des voyages afférant à la relève a été estimé à 1 588 dollars, contre 2 000 dollars en 2006/07.

83. La diminution des ressources nécessaires s'explique également par la baisse du coût des rations dans le nouveau contrat, aux termes duquel le nombre de calories a été ramené de 6 500 à 4 500 par jour, si bien que le coût des rations a été ramené à 5,5 dollars par personne et par jour contre 7,33 dollars en moyenne par personne et par jour en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(10 431,5)	(30,2 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

84. La diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait que les calculs ont été effectués sur la base de 78 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions), étant donné que le logement est assuré à tous les membres de la police des Nations Unies en dehors de Khartoum, alors que dans le budget de 2006/07, ils ont été effectués sur la base d'un montant de 120 dollars, dans la mesure où les membres de la police des Nations Unies devaient se charger eux-mêmes de se loger et de se nourrir. En outre, un abattement de 5 % a été appliqué pour déploiement différé en 2007/08, alors qu'en 2006/07, il n'a pas été appliqué d'abattement à ce titre.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(36 956,3)	(24,8 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux moyens pour la Mission**

85. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par l'application de paramètres budgétaires propres à la Mission pour les traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel qui ont été calculés sur la base des coûts effectifs moyens, alors que dans le budget de 2006/07, ils l'avaient été sur la base des coûts moyens pour l'ensemble des missions. Les crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel comprennent un montant correspondant à 8 % des traitements nets, qui doit servir à financer les prestations

que l'Organisation est tenue de verser au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

86. En outre, la diminution des besoins s'explique aussi par le fait que les calculs ont été effectués sur la base d'un montant de 78 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions), étant donné que le logement est assuré à tout le personnel recruté sur le plan international en poste ailleurs qu'à Khartoum, El Obeid et Addis-Abeba, alors qu'en 2006/07, ils avaient été effectués sur la base d'un montant de 120 dollars, le personnel recruté sur le plan international devant se charger lui-même de se nourrir et de se loger. La diminution est imputable également à une réduction nette de 18 postes de fonctionnaire international, et au déploiement progressif, après janvier 2008, de neuf fonctionnaires internationaux supplémentaires proposés pour la Division de l'assistance électorale. Les prévisions tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 30 %, contre 20 % en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 478,3)	(4,3 %)

• Paramètres budgétaires : modification du montant de la prime de risque

87. La diminution des ressources prévues tient principalement à la modification du montant de la prime de risque versée aux administrateurs recrutés sur le plan national, qui, compte tenu de la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale, représente désormais 25 % du point médian du barème des traitements de base locaux applicables aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, et non plus le point médian des barèmes des traitements de base locaux applicables aux administrateurs recrutés sur le plan national, comme c'était le cas en 2006/07. Elle s'explique aussi par une réduction nette de 125 postes d'agent recruté sur le plan national. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 30 %, contre 25 % en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 233,0	19,7 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

88. L'augmentation des ressources prévues s'explique principalement par le déploiement progressif de 37 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international supplémentaires. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la suppression proposée de huit postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 30 % pour ceux qui sont recrutés sur le plan national, contre 20 % pour les deux catégories en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 620,8)	(54,1 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux moyens pour le personnel recruté sur le plan international**

89. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par l'application de paramètres budgétaires propres à la Mission pour les traitements, dépenses communes de personnel et les contributions du personnel, qui ont été calculés sur la base des coûts effectifs moyens, alors que dans le budget de 2006/07, ils l'avaient été sur la base des coûts moyens pour l'ensemble des missions dans le cas des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pour l'Équipe déontologie et discipline. En outre, les prévisions tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %, alors qu'il n'avait pas été appliqué de taux de vacance de postes en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Voyages	3 486,7	137,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

90. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable aux voyages en mission qui, sur la base de l'expérience, correspondent au coût des déplacements, à l'intérieur de la zone de la Mission, liés à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, à des visites d'évaluation de la sécurité sur le terrain et à la mise en œuvre du programme de construction des installations et des infrastructures de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	(48 711,5)	(31,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

91. La diminution des ressources prévues concerne principalement la rubrique Services de construction et tient compte du fait que la Mission est passée de la phase de mise en place, quand la plupart de ses projets de construction ont été entrepris, à la phase d'entretien. En outre, sur la base de l'expérience acquise, une réduction des besoins de carburant a été prévue (21,8 millions de litres en 2007/08, contre 29,1 millions de litres en 2006/07).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(19 915,1)	(44,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement au fait que la Mission est passée de la phase de mise en place, au cours de laquelle elle a dû acheter la plupart de ses véhicules et de son matériel d'atelier, à la phase d'entretien, où moins d'achats sont nécessaires. En outre, sur la base de l'expérience, il a été prévu une diminution de la consommation de carburant par véhicule (6 litres par jour en 2007/08 contre 8 litres par jour en moyenne en 2006/07), et une augmentation du coefficient d'immobilisation des véhicules (15 % en 2007/08 contre 10 % en 2006/07).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(10 050,2)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La diminution des ressources prévues concerne essentiellement la rubrique Services de transport aérien et est imputable à la stratégie de la Mission qui cherche à réduire sa dépendance à l'égard des services contractuels en se chargeant elle-même des opérations de manutention au sol à Malakal, Ed Damazin, Kadugli et Wau, et des fonctions d'enregistrement à El Obeid. La diminution des ressources nécessaires au titre du matériel et des fournitures s'explique par le fait que la Mission est passée de la phase de mise en place, au cours de laquelle elle a acheté la plus grande partie de son matériel d'aviation, à une phase d'entretien, où moins d'achats et de remplacements sont nécessaires.

94. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission cherchera également à économiser 6,9 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants, en recourant davantage aux transports terrestres et en réorganisant sa flotte aérienne, de manière à réduire le nombre d'heures de vol. Ces économies seront toutefois contrebalancés en partie par l'augmentation du coût unitaire du carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(6 322,8)	(85,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La diminution des ressources prévues tient principalement au fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'achat de moyens de transports maritimes ou fluviaux, car tous les besoins de la Mission à ce titre ont été inclus dans le budget de 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(15 393,7)	(41,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par le fait que la Mission, qui est passée de la phase de mise en place à la phase d'entretien, achète moins de matériel de transmission, mais plus de matériel d'entretien. En outre, la diminution des ressources demandées au titre des services d'appui tient au fait que moins de personnel sera recruté sur le plan international (64 fonctionnaires, compte tenu d'un abattement de 10 % au titre du recrutement différé en 2007/08, contre 80 en 2006/07) en prévision de l'achèvement des grands projets d'infrastructure dans le domaine des communications et des technologies de l'information.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(9 594,7)	(55,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

97. La diminution des ressources nécessaires s'explique principalement par le fait que la Mission a besoin d'acheter moins de matériel informatique qu'au cours de la

phase de mise en place, et qu'à ce stade, il lui faut surtout du matériel de remplacement. En outre, la diminution des ressources nécessaires au titre des services informatiques tient au fait que moins de personnel sera recruté sur le plan international (45 fonctionnaires, compte tenu d'un abattement de 10 % au titre du recrutement différé en 2007/08, contre 53 en 2006/07), en prévision de l'achèvement des grands projets d'infrastructure dans ce domaine.

98. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission cherchera également à économiser 1,2 million de dollars au titre des pièces détachées et fournitures grâce au renforcement de la maintenance préventive du matériel informatique.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(620,0)	(17,7 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

99. La diminution à cette rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires au titre du soutien logistique autonome suite au rapatriement du contingent népalais, compte tenu de l'achèvement du mandat de la Mission dans l'est du Soudan.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(33 242,3)	(30,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

100. La diminution à cette rubrique s'explique principalement par la diminution des ressources nécessaires au titre de l'appui au désarmement, à la démobilisation et la réinsertion, dont le montant a été ramené de 49 775 000 dollars en 2006/07 à 24 750 000 dollars pour 2007/08, sur la base de 550 dollars par personne pour 45 000 ex-combattants adultes, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 75 à 77 du présent rapport. En outre, elle s'explique également par la réduction de ressources prévues au titre du fret, dans la mesure où la plus grande partie du matériel appartenant à l'ONU sera déployée au cours de l'exercice 2006/07, et que la Mission utilisera au maximum ses ressources internes pour le mouvement des marchandises dans le cadre de sa stratégie de transports intégrés.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(1 000)	(50 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

101. La diminution prévue à cette rubrique s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour des projets communautaires à effet rapide (100 en 2007/08, contre 200 en 2006/07). Ces projets ont pour objet de fournir un appui immédiat à des activités ponctuelles entreprises au niveau local dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures publiques et des services sociaux dans le but de promouvoir et de faciliter l'effort de soutien de la paix des Nations Unies au Soudan.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

102. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 849 575 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué au paragraphe a) ci-dessus, à raison de 70 798 000 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans les résolutions 60/266 et 60/122 A et B de l'Assemblée générale, et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

(Résolution 60/266)

Décision ou demande

Mesures prises

Section II : présentation des budgets

Réexaminer les besoins en personnel, les attributions attachées aux différents postes et la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des mandats et des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 2)

Exécutée. Les changements d'effectif dictés par l'évolution de l'ampleur du mandat et des besoins opérationnels sont indiqués au titre des différentes composantes.

Inclure, dans tous les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, des renseignements détaillés sur la structure des dépenses mensuelles et fournir dans le cadre de l'examen du projet de budget, autant que faire se peut, des indications supplémentaires sur les chiffres les plus récents qui sont disponibles pour les dépenses effectives de l'exercice en cours (par. 3)

Exécutée

Section XII : pièces détachées

Rendre compte à la soixante et unième session de l'Assemblée générale du niveau optimal des stocks de pièces détachées dans toutes les missions et faire en sorte que les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 ne dépassent pas ces niveaux (par. 1)

Exécutée

Section XIII : meilleure utilisation de la technologie

Recourir davantage à la visioconférence et aux programmes d'apprentissage en ligne à des fins de formation et autres, et rendre compte à la soixante et unième session de l'Assemblée générale des améliorations et des gains d'efficacité qui auront été réalisés grâce à une meilleure utilisation de ces outils

Exécutée. L'examen conjoint du budget de chaque mission par le Service de gestion et d'appui financiers du Département des opérations de maintien de la paix et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion s'effectue désormais par visioconférence. On a également recours à cette technique pour faciliter la tenue de réunions régulières entre la Mission et le Siège. En outre, les

programmes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) jouent un rôle fondamental en matière d'apprentissage en ligne dans la stratégie globale de formation de la Mission. À l'heure actuelle, 719 membres du personnel de la MINUS suivent ces programmes.

(Résolution 60/122 B)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de continuer à lui fournir, dans le prochain projet de budget de la Mission, les données les plus récentes sur les gains d'efficacité réalisés en matière de gestion ainsi que sur les projets en la matière concernant la structure organisationnelle unifiée et décentralisée par zone d'intervention de la Mission (par. 15).

Exécutée (voir par. 7 à 15)

Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que le plan de mise en œuvre de la Mission soit intégré à la budgétisation axée sur les résultats et de lui rendre compte des progrès réalisés dans le prochain document budgétaire concernant la Mission (par. 16).

Il n'existe actuellement aucun plan officiel de mise en œuvre de la Mission, faute de moyens spécialement affectés à son élaboration. Le recrutement d'un spécialiste hors classe de la planification au cours de l'exercice 2006/07 devrait permettre d'intégrer le plan de mise en œuvre de la Mission à la budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2008/09.

Prie également le Secrétaire général de lui fournir dans le prochain projet de budget de la Mission des renseignements précis sur les ressources budgétaires demandées pour financer les services de détection des mines et de déminage, y compris les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles (par. 22).

Exécutée (voir par. 78 à 80)

Constate que la Mission est largement tributaire des moyens aériens pour les transports et, vu la durée probable de la Mission, prie le Secrétaire général de veiller à ce que celle-ci tire le meilleur parti possible des moyens de transport disponibles par la route, par chemin de fer et par voies navigables intérieures, lorsque ceux-ci sont fiables, économiques et plus sûrs que les transports aériens et, si possible, à ce qu'elle les utilise davantage, et prie également le Secrétaire général de lui rendre compte de l'expérience de la Mission dans ce domaine en indiquant les gains d'efficacité réalisés ou escomptés grâce à l'utilisation de ces moyens de transport et en énonçant une stratégie à long terme en la matière (par. 24).

Appuyer efficacement une mission déployée dans une région dont la superficie équivaut à peu près à celle de l'Europe occidentale suppose que l'on franchisse des obstacles logistiques de taille : isolement des sites, accessibles uniquement par voie aérienne à certaines périodes de l'année; état de dégradation avancée ou d'abandon des infrastructures, notamment des routes et voies ferrées d'importance stratégique; état impraticable des routes dans le sud pendant la saison des pluies; navigabilité du Nil limitée à un certain nombre de tronçons.

Dans ces conditions, la Mission ne pourra jamais se passer de l'usage des moyens aériens. Toutefois, elle prévoit accroître progressivement, sur le long terme, la part des transports terrestres par rapport à celle des transports aériens. Cette stratégie a été prise en compte dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats,

l'augmentation de la part des transports terrestres (chemin de fer, route et voie fluviale) de 10 % pendant l'exercice 2005/06 à 35 % pendant l'exercice 2007/08 y figurant en tant qu'indicateur de succès.

Compte tenu de ce qui précède, les transports routier, fluvial et ferroviaire s'intègrent dans une stratégie synergique dont l'application doit permettre de suppléer au transport aérien. De plus, cette stratégie fait l'objet d'une évaluation constante tout au long de son application et pourrait subir de nouvelles modifications en fonction des besoins futurs de la Mission.

Les différents volets de la stratégie sont les suivants :

a) Transport routier

La Mission entend continuer à substituer au maximum le transport par convoi routier au transport aérien, en vue de quoi elle a déployé un certain nombre d'efforts. Elle atteindra totalement cet objectif en associant travaux d'entretien des routes et recours accru aux services des sociétés de transport des pays qui fournissent des contingents ainsi qu'à ceux du Groupe de transport lourd qu'il est proposé de créer, en lieu et place de ses opérations aériennes et des opérations de transit régies par des contrats commerciaux.

Un aspect essentiel de la stratégie d'utilisation du réseau routier consiste à veiller à ce que celui-ci reste praticable. Étant donné que les routes devront faire l'objet d'un entretien permanent, on peut s'attendre à ce que la MINUS demande chaque année des crédits à ce titre.

b) Transport fluvial

Le deuxième volet de la stratégie de transport à long terme de la Mission consiste à recourir le plus possible au transport fluvial, le Nil se prêtant aux activités de la Mission entre Kosti, Melut, Malakal, Bor et Djouba. Le transport fluvial est considéré comme beaucoup plus rentable que le transport aérien. Néanmoins, il est limité par le fait que le fleuve n'est navigable qu'entre les localités susmentionnées; c'est pourquoi ce mode de transport ne pourra jamais complètement remplacer le transport aérien.

En outre, comme dans le volet précédent, il faudra que les installations d'amarrage situées le long du fleuve soient rénovées et entretenues pour que la stratégie de transport fluvial porte ses fruits. Le crédit de 5,4 millions de dollars demandé à la rubrique Installations et infrastructures du projet de budget pour 2007/08

correspond à l'investissement initial de la Mission.

Les montants qui seront demandés à l'avenir couvriront les frais d'entretien et seront donc nettement moins élevés.

S'appuyant sur l'expérience acquise à ce jour, la MINUS met progressivement en œuvre sa stratégie. Il est prévu de recourir aux services de quatre entreprises de transport fluvial pendant l'exercice 2006/07, et d'acheter un navire de transport de marchandises autopropulsé qui sera exploité en vertu d'un contrat clefs en main.

c) Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire est le troisième grand mode de transport susceptible de se substituer au transport aérien. Cela étant, le Gouvernement soudanais et la Banque mondiale ont commencé à étudier la possibilité de remettre en état le réseau ferroviaire du pays. La MINUS suit l'évolution de cette initiative de façon à pouvoir tirer le meilleur parti du réseau ferroviaire une fois qu'il aura été réparé.

La Mission compte exécuter la totalité des projets à effet rapide prévus, pour lesquels un crédit de 2 millions de dollars lui a été alloué, au cours de l'exercice 2006/07.

Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les projets à effet rapide soient exécutés aussi intégralement que possible pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, compte tenu de la capacité de la Mission de mener de telles activités (par. 29).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les futurs projets de budget contiennent des renseignements précis sur les activités prescrites en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris une justification détaillée des crédits demandés au titre des postes et d'autres objets de dépense et une description de leurs effets escomptés sur la réalisation effective des objectifs de la Mission dans ce domaine, ainsi que des informations sur la collaboration avec tous les organismes des Nations Unies concernés présents sur le terrain et menant des activités dans ce domaine (par. 31).

La MINUS pense qu'elle aura sensiblement progressé dans le renforcement des capacités des Commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord-Soudan et du Sud-Soudan. C'est pourquoi 13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 18 postes d'agent recruté sur le plan national, ainsi que 10 postes de Volontaire des Nations Unies seront supprimés à compter de juillet 2007. Il ne serait pas avisé d'en supprimer d'autres, étant donné que la mise en œuvre, le suivi et la coordination de la première phase du programme de désarmement, démobilisation et réintégration seront en cours et exigeront au minimum le concours des effectifs demandés pour l'exercice. La MINUS a commencé à recevoir des informations concernant le nombre de bénéficiaires du programme, le préenregistrement des populations visées ayant débuté dans le nord du Soudan, où il se poursuivra jusqu'en mars ou avril 2007. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration sera alors officiellement lancé en avril et devrait se poursuivre au moins jusqu'en décembre 2008. Il est utile de préciser que le

programme n'aboutira que si le Gouvernement soudanais se décide sans tarder à y participer.

Compte tenu des réductions d'effectif proposées, le personnel affecté aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration apportera un appui technique aux spécialistes clefs des commissions chargées de planifier, de mettre à exécution et de gérer les services d'appui en la matière au siège et dans les bureaux extérieurs.

La MINUS est à la tête des efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre d'un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. En s'associant au PNUD et à l'UNICEF, elle a constitué un groupe des Nations Unies chargé de coordonner l'appui que les Commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du Nord et du Sud-Soudan apportent au Gouvernement. Elle pilote le programme en fournissant un appui et des orientations techniques quant à l'élaboration d'une stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration, et en finançant le désarmement, la démobilisation et la réintégration volontaires au moyen des ressources du budget ordinaire. En vertu de cette stratégie « intégrée », le PNUD apporterait aux Commissions un soutien en matière de réintégration et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du volet réintégration.

(Résolution 60/122 A)

Décision ou demande

Se félicite des mesures prises pour assurer la collaboration avec les institutions, fonds et programmes et la coordination avec l'action qu'ils mènent, comme indiqué au paragraphe 120 du rapport du Secrétaire général, et pour exécuter un plan de travail unifié comprenant notamment des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, et prie le Secrétaire général d'inclure dans les futurs projets de budget, en commençant par celui de l'exercice 2006/07, des informations sur les nouvelles initiatives adoptées et sur les progrès réalisés, assorties d'une définition précise du rôle et des responsabilités respectifs des entités concernées (par. 12).

Mesures prises

Les rôles et responsabilités respectifs de la MINUS et des entités des Nations Unies quant aux diverses fonctions sont les suivants :

Pilier placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Fonction de la Mission : diriger l'élaboration collective de stratégies et apporter une réponse coordonnée à l'échelle du système dans ces secteurs

La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent étroitement en fonction de leurs mandats, compétences et moyens respectifs.

Retour, relèvement et réintégration

Fonction de la Mission : coordonner et faciliter l'ensemble des activités liées au retour et à la

réintégration volontaires des personnes déplacées et des réfugiés dans leur localité d'origine, ce qui suppose d'assurer un niveau minimal d'appui humanitaire et de protection tout au long du processus et de diriger l'élaboration et la mise en place d'un programme local de réintégration. La Mission contribue également à mobiliser auprès de la communauté internationale des ressources en faveur des activités liées au retour et à la réintégration.

La MINUS travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales participant aux activités liées au retour et à la réintégration.

Désarmement, démobilisation et réintégration

Fonction de la Mission : indiquée ci-dessus dans les informations relatives au paragraphe 31 de la résolution 60/122 B

La MINUS collabore étroitement avec le PNUD et l'UNICEF. L'action du PNUD consiste essentiellement à aider les autorités nationales à renforcer les capacités, à planifier les activités de réintégration et à élaborer et exécuter des programmes, tandis que celle de l'UNICEF porte avant tout sur la démobilisation, la réintégration et la protection globale des enfants.

Protection

Fonction de la Mission : concevoir, coordonner et mettre en œuvre, aux niveaux national et régional, des stratégies de protection intéressant plus particulièrement le Sud-Soudan, le Darfour et l'agglomération de Khartoum; être à la tête des efforts déployés dans le domaine des droits de l'homme et de la protection, conformément au plan de travail de l'ONU; instaurer un consensus sur les questions de protection en mettant en place, sur le terrain, des groupes de travail interinstitutionnels sur la protection, et en participant à un forum national sur la protection; isoler les questions de protection prioritaires des questions de moindre importance et mener des activités de plaidoyer tant en interne qu'à l'extérieur; promouvoir les normes et instruments juridiques internationaux et guider les autorités dans leur application. L'Unité de protection de l'enfance, qui fait partie intégrante de la Section de la protection, concentre ses efforts sur les droits des enfants, en particulier ceux des enfants liés à des groupes armés.

La MINUS collabore étroitement avec le HCR, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PAM et le PNUD.

Lutte antimines

Fonction de la Mission : soutenir le renforcement de la capacité nationale d'exécuter un programme de lutte antimines; déminer certains éléments de l'infrastructure de transport, en procédant notamment à des études techniques et à des opérations connexes de déminage à caractère humanitaire, selon les besoins; donner des conseils sur les mines et les restes explosifs de guerre, conformément à son mandat; coordonner et faciliter les opérations de déminage à caractère humanitaire et les activités de sensibilisation; renforcer la capacité du Soudan de s'occuper de toutes les questions concernant la présence sur son territoire de mines et de restes explosifs de guerre

La MINUS travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF, le PAM, le PNUD et le HCR. Ces organismes font partie du Comité directeur de la lutte antimines, qui se réunit six fois par an.

VIH/sida

Fonction de la Mission : mener auprès des soldats de la paix un programme complet de sensibilisation au VIH/sida axé sur le long terme et participer aux travaux du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres organismes des Nations Unies. Le Groupe du VIH/sida a pour vocation d'assurer la formation d'éducateurs pairs, qui deviendront formateurs à leur tour, et de conseillers en matière de VIH/sida (stratégie de prévention), l'objectif étant de cibler des populations plus vastes et des bénéficiaires locaux, notamment les membres des Services en uniforme du Gouvernement d'unité nationale. Le Groupe propose des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique ainsi que des modules de formation, collabore en ce qui concerne les plans d'appui intégrés et les systèmes de suivi et d'évaluation arrêtés d'un commun accord, et fournit un appui technique dans le cadre des campagnes de sensibilisation organisées dans le pays hôte.

La MINUS collabore étroitement avec ONUSIDA, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et le PAM.

Groupe de l'égalité des sexes

Fonction de la Mission : exécuter un plan d'action destiné à régir la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans tous les aspects des activités de

la MINUS. Pour s'acquitter de son mandat, le Groupe de l'égalité des sexes collabore avec divers organismes gouvernementaux, organismes des Nations Unies et organisations de la société civile en dehors de la Mission. Il fournit un appui au Gouvernement d'unité nationale et au Gouvernement du Sud-Soudan pour faciliter la mise en œuvre de politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de l'Accord de paix global.

La MINUS travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'égalité des sexes, en particulier le Groupe restreint de lutte contre la violence sexiste, dont la coordination est assurée par le FNUAP et l'Équipe spéciale des Nations Unies pour l'égalité des sexes.

Se félicite que la Mission ait entrepris de revoir son projet d'organigramme et prie le Secrétaire général de donner davantage de précisions sur les gains d'efficacité en matière de gestion et le renforcement du système de suivi et de responsabilisation découlant de l'adoption d'une structure unifiée et décentralisée par zone d'intervention, en ayant à l'esprit les observations pertinentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs projets de budget, en commençant par celui de 2006/07 (par. 14).

Dans le cadre d'une politique générale de renforcement du suivi, la Mission organise des réunions périodiques avec les chefs de bureau et les fonctionnaires d'administration régionaux, qui communiquent par ailleurs des rapports hebdomadaires à leur hiérarchie en vertu du système de responsabilisation mis en place par la Mission, pour examiner l'efficacité et le respect des directives formulées.

En outre, sur un plan plus général, on continue de revoir l'organigramme de la Mission. Celle-ci s'étant acquittée de son mandat dans l'est du Soudan, le bureau régional de Kassala a été fermé. Maintenant que le Gouvernement du Sud-Soudan s'est établi à Djouba, dont il a fait la capitale de la région, le rôle de Rumbek a changé : autrefois centre politique et décisionnel du Mouvement populaire de libération du Soudan, elle est désormais l'une des 10 capitales d'État. La Mission est en train de réexaminer l'organigramme des bureaux du Sud-Soudan. Son organigramme subira de nouvelles modifications en fonction des tâches qu'elle mènera à bien ou jugera nécessaire d'accomplir.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/868)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Les résultats du programme national de Volontaires des Nations Unies devraient donc être présentés dans le projet de budget pour 2007/08 (par. 36).

Au 31 janvier 2007, le personnel de la MINUS comptait 24 membres relevant du programme national de Volontaires des Nations Unies, prêtant leur concours essentiellement dans les domaines des affaires civiles, de la protection de l'enfance, des droits de l'homme, du retour, du relèvement et de la réintégration, et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Ce programme contribue à renforcer les capacités de la Mission, surtout dans des domaines où il est fondamental de connaître la culture locale et de tenir compte de la diversité des tribus. Aussi le recours à des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national permet-il non seulement de rassembler les connaissances nécessaires, mais aussi d'instaurer un climat de confiance au sein de la population locale, plus encline à entendre des compatriotes que des fonctionnaires recrutés sur le plan international. C'est donc dans l'association de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national à ces derniers que se trouve la clef de la bonne exécution du mandat de la Mission.

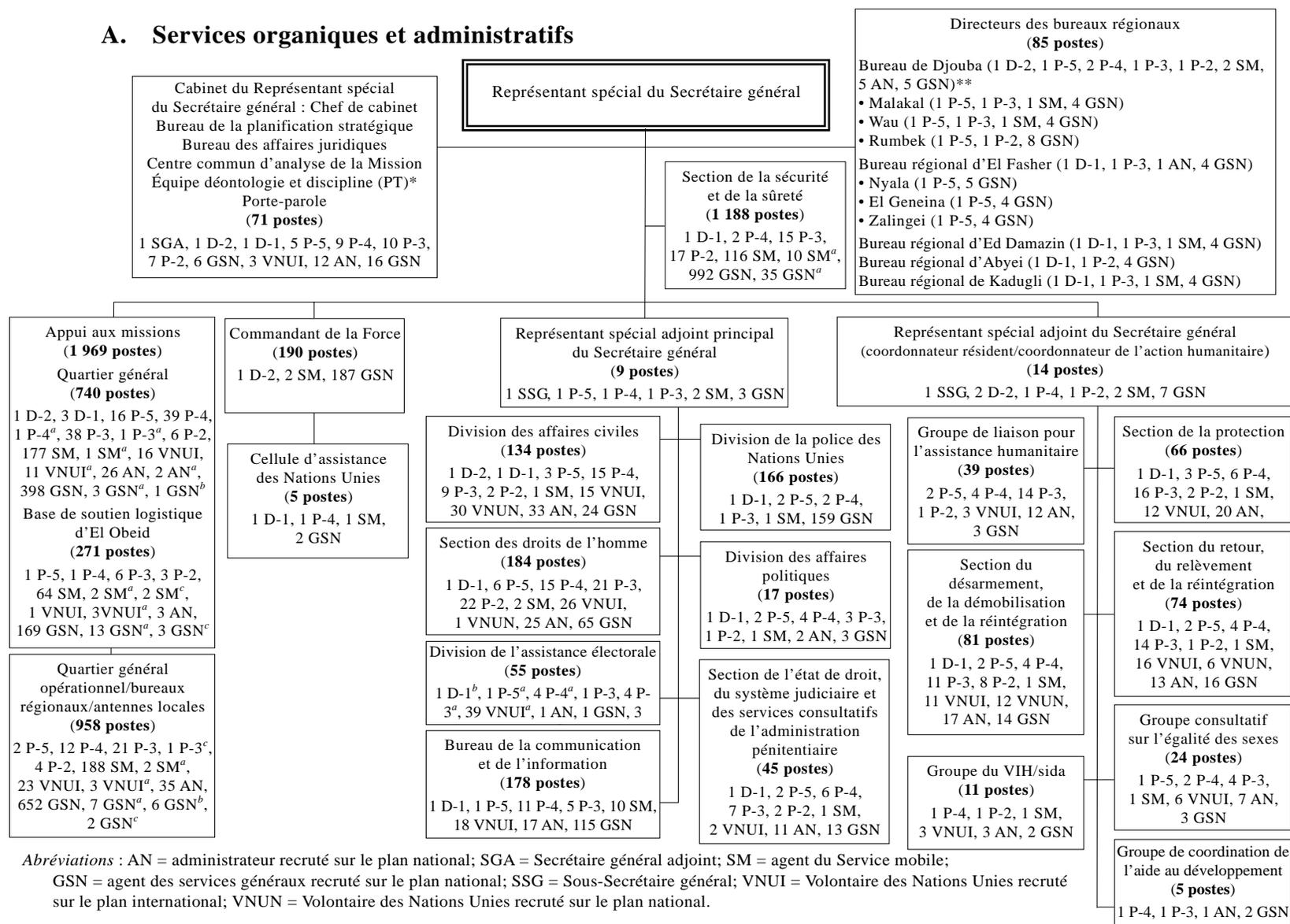
Le programme national de Volontaires des Nations Unies vise à renforcer durablement les capacités du pays, dans l'espoir que les bénéficiaires actuels seront en mesure, après le retrait de la Mission, de s'acquitter des tâches exécutées pour l'heure par le personnel international de la MINUS.

Demande qu'afin que postes et emplois soient plus clairement distingués, les tableaux d'effectifs comportent à l'avenir une colonne distincte pour les emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (par. 68).

Exécutée

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile;

GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SSG = Sous-Secrétaire général; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

* Comprend 1 D-1, 2 P-4, 1 SM, 1 AN et 1 GSN faisant partie des postes de l'Équipe déontologie et discipline financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

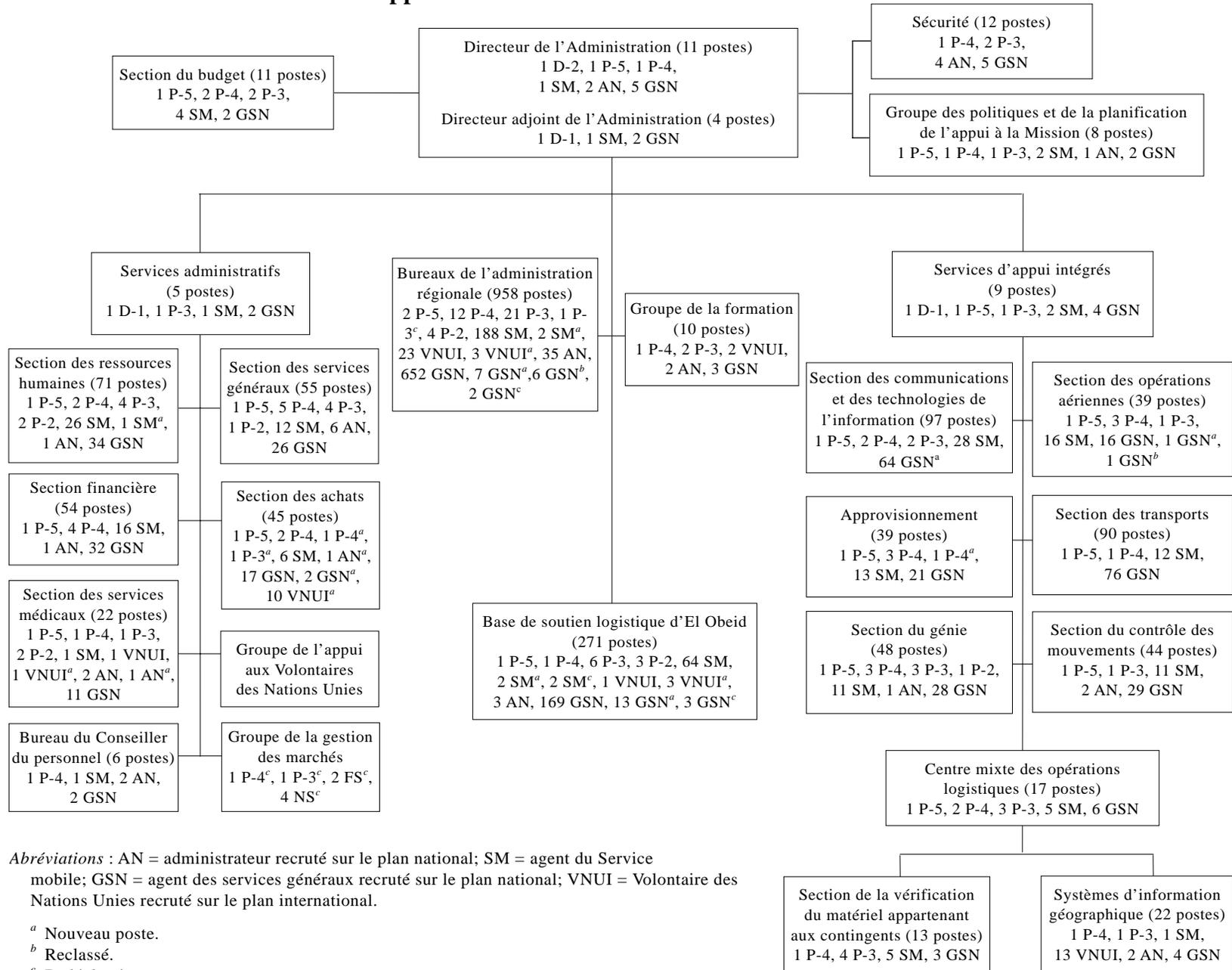
** Comprend 1 P-4, 1 SM et 1 AN faisant partie des postes de l'Équipe déontologie et discipline financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^a Nouveau poste.

^b Reclassement.

^c Redéploiement.

B. Division de l'appui aux missions



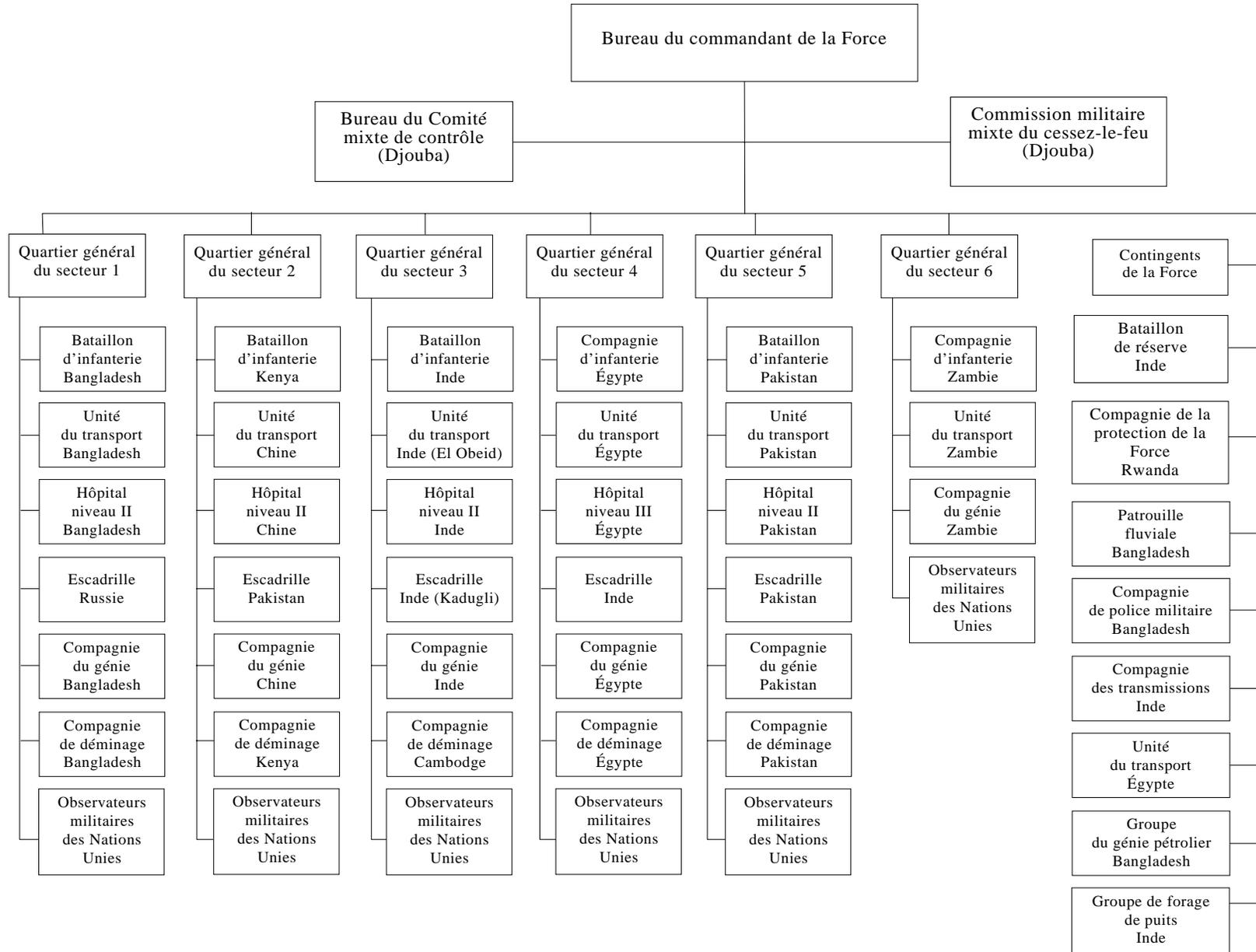
Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

^a Nouveau poste.

^b Reclassé.

^c Redéployé.

C. Composante militaire



Carte



Map No. 4249 Rev. 6 UNITED NATIONS
January 2007

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section